

# Stratégie de Gestion en faveur des Zones Humides Périphériques à l'étang de Salses-Leucate

## Entités 14 et 16 LA SAGNETTE

**TOME 1**

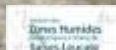
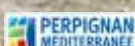
**Etat des lieux**

**Plan de Gestion**

**2013 - 2018**

**Réalisation : Syndicat RIVAGE**

Crédits photographiques : K. Borensztein, 2012, J.-A. Noel, 2013, S. Roques, 2012, E de Blas, 2013, RIVAGE.





## Tables des matières

<b>I. Contexte général</b> .....	<b>5</b>
<b>II. Présentation générale du site</b> .....	<b>10</b>
1. Historique.....	10
2. Le milieu physique.....	11
3. Les périmètres de protection et d'inventaires sur le site.....	20
<b>III. Diagnostic socio-économique</b> .....	<b>21</b>
1. Les administrations.....	21
2. Le foncier et les documents d'urbanisme.....	22
Les usages.....	24
Les activités agricoles.....	24
Les activités de chasse.....	24
Les activités culturelles.....	24
Les activités naturalistes.....	25
<b>IV. Diagnostic écologique</b> .....	<b>28</b>
1. Les habitats naturels et la flore.....	28
2. L'avifaune.....	36
3. Les reptiles et amphibiens.....	46
4. La flore patrimoniale.....	49
5. Les insectes.....	50
6. Les chiroptères.....	51
7. L'ichtyofaune.....	51
8. Les espèces envahissantes.....	52
<b>V. Enjeux</b> .....	<b>54</b>
1. Enjeux socio-économiques.....	54
2. Enjeux écologiques.....	54
<b>VI. Menaces qui pèsent sur le site</b> .....	<b>57</b>
<b>VII. Grandes orientations de gestion</b> .....	<b>61</b>

## **Table des figures**

Figure 1 : Agouille qui ceinture l'îlot au sud-est du site .....	14
Figure 2 : Secteur sud / sud-est – impacts sports motorisés.....	26
Figure 3 : Secteur sud / sud-est - impacts fréquentation non maîtrisée.....	26
Figure 4 : Prés salés sub-halophiles à Chiendent .....	30
Figure 5 : Fourrés halophiles méditerranéens à Salicorne en buisson .....	31
Figure 6 : Roselière en mauvais état de conservation .....	31
Figure 7 : Lusciniole à moustaches à gauche, Crabier chevelu au centre et Héron pourpré à droite.....	42
Figure 8 : Orchidée géante à la Sagnette.....	49
Figure 9 : L'Orphis bouc .....	49
Figure 10 : Empuse .....	50
Figure 11 : Agrion de mercure à gauche et Agrion élégant à droite sur le site.....	51
Figure 12 : De gauche à droite, du haut vers le bas : circulation d'engins à moteur, fréquentation non maîtrisée, urbanisation, espèces envahissantes et dépôts de déchets .....	59

## **Table des cartes**

Carte 1: Localisation des zones humides hiérarchisées .....	6
Carte 2: Localisation géographique du site .....	9
Carte 3: Résultats de l'étude menée en 2012 .....	15
Carte 4 : De Gauche à droite, les milieux naturels en 1993 et la localisation des travaux proposés.....	17
Carte 5 : Photographies aériennes de 2004, 2006, 2009 et 2011 .....	19
Carte 6 : Zonage du PLU.....	23
Carte 7 : Les habitats naturels de la Sagnette.....	34
Carte 8 : Etat de conservation des habitats naturels de la Sagnette.....	35
Carte 9 : Les habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire .....	44
Carte 10 : Etat de conservation des habitats d'oiseaux.....	45
Carte 11 : Localisation des espèces végétales envahissantes sur la Sagnette .....	53
Carte 12 : Localisation des menaces existantes .....	60

## **Table des annexes**

Annexe 1 : Fiches des entités 14 et 16 .....	66
Annexe 2 : Arrêté municipal d'interdiction à la circulation des engins motorisés .....	71
Annexe 3 : Méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels .....	73
Annexe 5 : Méthode évaluation état de conservation habitats d'oiseaux .....	74
Annexe 6 : Méthode de hiérarchisation CSRPN (DOCOB, 2011) .....	75

## I. Contexte général

La lagune de Salses-Leucate d'une longueur de 14 km et d'une largeur maximale de 6,5 km est le second plus grand étang (5 400 ha) du Languedoc-Roussillon après Thau. La zone humide de la Sagnette, d'une superficie de 7,09 ha, se situe au sud-ouest de la lagune, sur la plaine de la Salanque, sur la commune de Saint-Hippolyte (Cf. Carte 2.).

Le plan de gestion de la Sagnette s'intègre dans la Stratégie de Gestion des Espaces Naturels de la commune de Saint-Hippolyte (SGEN). Cette stratégie englobe l'ensemble des espaces naturels de la commune pour lesquels plusieurs plans de gestion seront rédigés et mis en œuvre. Quatre entités sont concernées par cette stratégie. Il s'agit de :

- la zone d'El Communal, composée de vacants communaux et du chevelu d'agouilles associé;
- les secteurs agricoles utilisés par 2 éleveurs : un manadier et un berger. Ces 2 pratiques sont actuellement encadrées par des MAEt<sup>1</sup> qui ont permis de construire leurs plans de gestion pastoraux respectifs;
- la zone humide située au nord de El Communal concernée par un projet de valorisation et d'aménagement avec la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales (FDC66) ;
- la zone humide de la Sagnette, qui fait l'objet de ce document de gestion.

Le plan de gestion de la Sagnette est un document, d'une durée de 6 ans, qui intègre le Document d'Objectifs des sites Natura 2000 du Complexe Lagunaire de Salses-Leucate validé en 2011 ainsi que la Stratégie de Gestion en faveur des zones humides de 2012.

En effet, le site de la Sagnette se trouve intégralement dans les périmètres des deux sites Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate :

- SIC FR9101463 : Complexe lagunaire de Salses,
- ZPS FR9112005 : Complexe lagunaire de Salses-Leucate.

Le document d'objectifs unique élaboré pour ses sites a été validé le 10 juin 2011 par le Comité de Pilotage présidé par Michel Montagne, Maire de Saint-Hippolyte et Vice Président du syndicat RIVAGE.

De plus, la zone humide de la Sagnette fait partie de deux zones humides identifiées et délimitées précisément dans la Stratégie de Gestion en faveur des Zones Humides (SGZH). La première est la zone humide n°14 « Marais aménagé El Communal » et la seconde est la n°16 « Bordure de l'étang, des baraques de pêcheurs El Casot del Traïdor à Port-Barcarès » (Cf. Carte 1.).

---

<sup>1</sup> MAEt : Mesures Agro-environnementales Territoriales

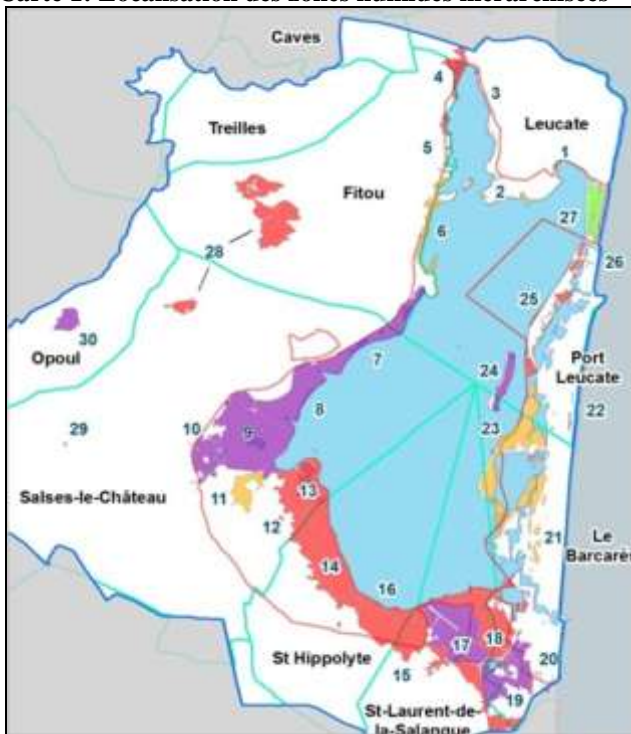
Une méthode de hiérarchisation a été mise en place afin de distinguer les différentes Zones Humides en fonction de leurs caractéristiques fonctionnelles et patrimoniales, et des pressions s'exerçant sur ces milieux ainsi que les leviers de protection et de préservation. Cette méthode a également pour but d'identifier les problématiques afin d'être par la suite en mesure de prescrire des orientations de gestion pour stopper la dégradation de ces milieux et pour programmer leur reconquête et, de prendre en compte les contraintes et/ou les volontés de valoriser le patrimoine naturel.

Cette hiérarchisation s'appuie sur plusieurs axes. L'axe 1 qui dégage les fonctions (hydrologique, épuration et écologique) et l'axe 2 qui met en évidence les valeurs patrimoniales (biologique et paysagère), permettent de dégager les enjeux présents sur la zone. L'axe 3 présente les pressions exercées sur chaque site. Un croisement entre les enjeux et les pressions permet de mettre en avant la vulnérabilité de la zone humide.

Une note est attribuée à chaque axe ou critère (fonctions, valeurs, enjeux, pressions) afin de situer chaque entité à une classe de vulnérabilité allant de 1 à 5 et qui correspond à des niveaux de vulnérabilité faible à fort.

L'axe 4 correspond aux réponses, niveau de préservation et niveau de gestion, mises en place ou à venir pour conserver la zone humide. Le niveau de préservation est dans un premier temps évalué puis, dans un second temps le niveau de gestion est noté. Le croisement de ces deux résultats permet d'obtenir le niveau de réponse : 1 = faible, 2 = moyen et 3 = fort (Syndicat RIVAGE, 2012). Les fiches des zones humides 14 et 16 sont présentées en annexe.

**Carte 1: Localisation des zones humides hiérarchisées**



Source : Rivage, 2012.

L'entité 14 a une vulnérabilité forte en raison des enjeux écologiques élevés ainsi que des pressions importantes exercées (cabanisation, circulation d'engins motorisés, espèces envahissantes, décharge sauvage, etc.). Le niveau de réponse est considéré comme moyen. Cette entité fait partie de périmètres de gestion et d'inventaires (Natura 2000, Espaces remarquables, ZNIEFF, etc.) et des secteurs où la commune a mis en place des opérations en faveur des milieux humides (lutte cabanisation, interdiction nouvelles constructions, etc.). Le niveau de priorité de cette zone humide est fort (Cf. Annexe 1 Fiches des entités 14 et 16).

L'entité 16 possède une vulnérabilité moyenne compte tenu des enjeux écologiques présents et du niveau de pression élevé (espèces envahissantes, fréquentation significative, dégradation équipements, etc.). La zone humide est concernée par des périmètres de gestion et d'inventaires (Natura 2000, ZICO, etc.), et par la mise en place de limitation de circulation de véhicules et des opérations de piégeage de Ragondins. Le niveau de réponse est évalué à moyen. En conséquence, une priorité forte est associée à cette zone humide (Cf. Annexe 1 Fiches des entités 14 et 16).

L'élaboration du plan de gestion de la Sagnette a été réalisée en concertation avec les gestionnaires et les différents acteurs en relation avec le site.

Deux instances de gestion ont été créées : le Comité de gestion et le Comité de Pilotage.

<b>Comité de gestion</b>			
<b>Organismes</b>	<b>Rôle</b>	<b>Représentants</b>	<b>Titre</b>
Commune de Saint-Hippolyte	Propriétaire	-Michel MONTAGNE -Bernard MORIN	-Maire -Conseiller municipal en charge des vacants communaux et de l'environnement
PMCA	Maître d'ouvrage et gestionnaire	-Jérôme DUBOST -Frédéric GONANO -Roland MIVIERE -Mathieu PEREZ	-Responsable de service -Gestionnaire d'espaces naturels -Gestionnaire d'espaces naturels -Gestionnaire d'espaces naturels
RIVAGE	Partenaire technique	-Julien ROBERT -Jean-Alexis NOEL -Emilie DE BLAS	-Chargé de mission Natura 2000 -Chargé de mission Zones Humides -Stagiaire gestion des espaces naturels

<b>Comité de Pilotage - COPIL</b>			
<b>Organismes</b>	<b>Rôle</b>	<b>Représentants</b>	<b>Titre</b>
<i>Membres du Comité de gestion</i>			
Commune de Saint-Hippolyte	Propriétaire	-Rose-Marie SCHEITELER	Conseillère municipale en charge de la communication
DREAL	Coordination milieu marin, littoral et zones humides, validation des effets du plan de gestion sur les milieux naturels	-Christine ROCHAT	-Chargée de mission Biodiversité
DDTM	Coordination, validation des effets du plan de gestion sur les milieux naturels	-Gislaine ESCOUBEYROU	-Chargée des espaces naturels et de Natura 2000
CG66	Financeur potentiel et partenaire technique	-Vanessa AMIEL -Benjamin CRISTINI	-Chargée de mission Espaces Naturels -Chargé de mission Education à l'Environnement
FDC66	Acteur local, gestion cynégétique	-Charles NAVARRO -Nathalie GILABERTE	-Membre du Conseil d'administration -Chargée de mission
GOR	Expert scientifique avifaune et herpétofaune	-Lionel COURMONT	-Chargé de mission conservation
Association Charles Flahault	Expert scientifique flore et mycologie	-Pierre-Marie BERNADET	-Président
Association Bonança	Acteur local, patrimoine naval (barques catalanes)	-Jean-Louis BILLES -Christian PETIT	-Président -Vice Président
APPEC Association Apprenti Eco-culturel	Acteur local, patrimoine culturel et naturel	-Marie-Chantal GARY	-Présidente
Association Els amics de la Fount del port	Acteur local, patrimoine paysager et naturel	-Alain GOT	-Président

Association LABELBLEU	Acteur local, Education et sensibilisation à l'environnement	-Agnès CAZEJUST	-Directrice
EID Agence opérationnelle de Canet-en-Roussillon	Lutte prolifération moustiques	-André PALAU	-Chef d'agence
ONCFS	Autorité de police de l'environnement	-Luc VEYRES -Thierry AUGA-BASCOU	-Chef de service -Inspecteur de l'environnement
ONEMA	Autorité de police de l'environnement	-Rémy ARSENTO	-Chef de service
SDIS	Sécurité des usagers	-Fabien HULLO	-Capitaine Sapeur-pompier

Le Comité de gestion permet de définir le cadre du plan de gestion (périmètre, durée, échéancier, etc.). Le Comité de Pilotage permet de présenter aux acteurs locaux les différents enjeux sur la zone, de définir conjointement les objectifs de gestion à atteindre et de valider le programme d'actions.



Carte 2: Localisation géographique du site



## II. Présentation générale du site

### 1. Historique

La signature de la mission RACINE en 1963 a engendré de grands travaux d'aménagement sur le littoral méditerranéen (démoustication, construction de routes, assèchement des marécages, creusement des ports, etc.). Le site de la Sagnette, notamment, a subi de profondes modifications.

Dans les années 60, les graus ont été ré-ouverts (grau de Leucate en 1960, grau de Corrège en 1965 et grau de St Ange en 1969) afin de développer la navigation de plaisance sur la lagune. « En quelques années, le plan d'eau passe de type polyhalin (15 à 20 g/l de NaCl) à un état euhalin (30 à 38 g/l de NaCl) » (C. Bousquet, *et al.*, 1995.). Cette salinisation (nappes et agouilles) entraîne des modifications au niveau du biotope et de la flore présente. D'un point de vue socio-économique, ce phénomène entraîna un « mouvement de déprise agricole sur les vacants communaux qui se traduisit localement par l'abandon progressif des parcelles cultivées, l'arrêt du pâturage des ovins et la fin de la gestion communautaire du réseau » (C. Bousquet, *et al.*, 1995.). En effet, El Communal, situé au nord-ouest de la Sagnette, est une zone de vacants communaux. Ces terrains ont été partagés à partir de 1829. Chaque Hippolytain a reçu un lopin de terre dont il est devenu le fermier en contre partie d'une redevance à la commune. Par la suite, les zones marécageuses ont été drainées et aménagées en jardin. Un chevelu d'agouilles a été créé et la terre extraite a servi de remblai pour les chemins et l'exhaussement des parcelles. Le réseau a été entièrement constitué dans les années 1850. Chaque parcelle a été délimitée par quatre agouilles et, a été occupée par des jardins potagers puis, les fruitiers se sont développés sur ce secteur. Le pâturage des ovins a permis l'entretien régulier de El Communal (C. Bousquet, *et al.*, 1995.).

Zone humide, la Sagnette a été recouverte, en 1970, d'une couche de sable limoneux de plus d'un mètre (J-J. Amigo, 1993). Ce colmatage a favorisé la modification du site. A cette époque, le site était découpé en deux. Au nord, une zone dépressionnaire était colonisée par une phragmitaie et au sud, des groupements à *Joncus sabulatus* dominant, à Élurope du littoral (*Aeluropus littoralis*), à Scirpe maritime (*Scirpus maritimus*), à Salicorne à gros épis (*Arthrocnemum macrostachyum*) étaient présents (sols limono-argileux). Les espèces floristiques observées étaient l'Arroche hastée (*Atriplex hastata*), le Jonc maritime (*Joncus maritimus*), la Saladelle commune (*Limonium vulgare*), le Roseau commun (*Phragmites communis*), la Salicorne en buisson (*Salicornia europaea*) et la Soude maritime (*Suaeda maritima*).

En 1992, l'Association Charles Flahault demande au Préfet des Pyrénées-Orientales une étude sur la mise en place d'une servitude de passage des piétons le long du littoral. Un an plus tard, un groupe de travail est installé. En 2007, il est toujours question de créer le tracé du sentier du littoral, de Saint-Laurent-de-la-Salanque à l'anse de la Roquette, située sur la commune de Salses-le-Château (J-J Amigo, 2007). En 2013, ce sujet fait encore l'objet de discussions mais aucune action concrète n'a été réalisée mise à part l'aménagement du tronçon Le Barcarès – Saint-Laurent-de-la-Salanque.

Cette zone humide a fait l'objet d'un schéma de mise en valeur en 1993. Plusieurs travaux ont été pensés. Tout d'abord, un creusement et une mise en eau de plusieurs secteurs ont été projetés, à savoir, les deux parcelles triangulaires au nord-ouest, des parties

dévégétalisées situées au nord et à proximité de la Fount del Port (au sud). De plus, la mise en place d'aménagements légers, nichoirs pour Cigognes, gravières (zone de repos) pour les oiseaux d'eau, deux observatoires à oiseaux, ont été imaginés pour accueillir l'avifaune présente.

En 1995, quelques-uns des travaux prévus en 1993 ont été réalisés. Il s'agit de la mise en place de deux observatoires à oiseaux et de deux plateformes d'accueil pour les Cigognes et du creusement et de la mise en eau d'une partie du site au nord (plan d'eau actuellement en l'état) (J-J Amigo, 2007). Ce ne sont donc que les travaux situés dans la partie nord qui ont été effectués. La partie sud témoigne de l'aspect du site avant sa réhabilitation.

Au nord du site, à El Communal, un phénomène de cabanisation s'est développé au fur et à mesure et a pris une très grande ampleur il y a environ une quinzaine d'années. Les usagers se sont approprié le territoire communal. Il y a environ 5 ans, la commune a mis en place des opérations de lutte contre la cabanisation (demande d'enlèvement des caravanes et mobil-homes sous peine de mise en demeure, interdiction de construction de cabanons sauf abris de jardins en bois et en sanills, nom local donné au roseau).

Les deux parcelles au nord-ouest de la Sagnette étaient attenantes à El Communal. Des cabanes ont été installées par les usagers mais n'ont jamais été enlevées par la commune. Elles sont donc restées sur place. Aujourd'hui seuls quelques vestiges sont encore en place.

En 2012, la commune a initié, avec ses partenaires RIVAGE et PMCA, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion spécifique à cette zone. La commune a également engagé des opérations de lutte contre la cabanisation (demande d'enlèvement des caravanes et mobil-homes) au nord, à El Communal (vacants communaux). La Sagnette est perçue comme un espace naturel qui doit être conservée en vue de ses fonctions hydrauliques et de son patrimoine faunistique et floristique.

## **2. Le milieu physique**

### **a. Climat**

Le site est sous l'influence du climat méditerranéen. Les étés sont chauds, marqués par de longues périodes de sécheresse entrecoupées d'orages violents. Les hivers sont doux et lumineux avec des précipitations assez faibles.

La moyenne annuelle des températures est de 14,7 °C et la présence de la mer explique la faible amplitude d'écart annuel. Les températures dépassent 25°C pendant plus de 100 j/an en raison d'un ensoleillement important (2400-2500h/an en moyenne).

Les précipitations sont faibles en volume sur l'année : 500 à 600 mm/an. Elles présentent un caractère orageux. La violence des averses (couramment de 100 mm/h) peut provoquer subitement de forts écoulements dans les torrents asséchés. Elles sont irrégulières et réparties sur un faible nombre de jours. C'est au printemps et particulièrement à l'automne que les plus importantes hauteurs de précipitation sont enregistrées.

Le vent est une composante essentielle du climat local. Presque toujours présent, souvent fort et violent : 300 jours en moyenne par an sont enregistrés dont 120 jours à une vitesse supérieure à 60 km/h. Trois types de vents sont distingués :

- La Tramontane, vent du N-O, qui est largement dominante, froide, sèche et violente.
- Le Grégal, le Levant et la Marinade, qui sont des vents humides de N-E, E et S-E. Ils se manifestent également mais de façon nettement plus atténuée.
- Le vent d'Espagne, vent du S à S-O, chaud et humide.

Leur influence est considérable sur la végétation, les milieux, les paysages et la vie locale : port des végétaux couchés ou rasants, dunes peu élevées, niveau d'eau variable de la lagune selon le vent et mise à profit du vent pour le développement du tourisme sportif de voile.

## **b. Géologie**

Le site de la Sagnette est situé dans la plaine de la Salanque constituée d'argile, de mollasse et de roches calcaires. Suite à l'histoire particulière du site, les sols sont actuellement constitués essentiellement de sables et de limons issus du dragage de Port Leucate et Port Barcarès.

## **c. Hydrologie**

Plusieurs suivis de la qualité des eaux sont effectués sur les eaux de la lagune (RSL, REPHY, REMI, etc.). La DREAL effectue également un suivi des eaux saumâtres.

La Sagnette reçoit les eaux de plusieurs agouilles. L'agouille Capdal (ou canal de la Salanque), au nord-ouest, draine les eaux pluviales depuis le lit de l'Agly (rivière située au nord de Perpignan). Ce canal alimente en eau douce le plan d'eau permanent, après avoir reçu les eaux d'une agouille située au nord dans les vacants communaux, et se jette dans la lagune de Salses-Leucate. L'agouille qui provient du nord ceinture le site à l'ouest et au sud jusqu'à se déverser dans l'étang. Les échanges entre la lagune et la zone humide sont influencés par le vent. Un vent marin, provenant de l'est, va favoriser les entrées d'eaux saumâtres dans les terres. L'embouchure du nord est constituée d'un bouchon sablo-vaseux qui assure une protection contre les entrées de sel. Néanmoins, ce bouchon ne doit pas empêcher la circulation des eaux et des espèces migratrices (anguilles notamment). L'embouchure au sud connaît, sur la rive droite, une légère érosion. Ces sédiments sont déposés un peu plus en amont de l'embouchure et sur la rive gauche. Ces accumulations sédimentaires et végétales (algues et macrophytes), même moins importantes qu'au nord, jouent également le rôle de barrage contre les entrées de sel.

L'agouille Capdal a été gérée par l'association de l'agouille Ventouse puis par le syndicat de l'agouille Ventouse qui a fait réaliser un faucardage annuel ou bisannuel (C. Bousquet, *et al.*, 1995.). Depuis 2006, la commune a confiée la gestion des agouilles principales au service hydraulique de PMCA. Un curage est alors réalisé si besoin, autrement dit, lorsque la circulation des eaux n'est plus assurée. L'entretien des agouilles secondaires, celles qui délimitent et traversent les vacants communaux, incombe aux locataires.

## **d. Fonctionnement hydrologique du site**

Toute la commune est en zone inondable (Atlas Départemental des Zones Inondables, 2008). Saint-Hippolyte est également une zone sensible compte tenu de sa position géographique sur l'axe d'écoulement des eaux de l'Agly, de l'étang de Salses-Leucate et des agouilles Capdal et Ventouse. Les facteurs anthropiques qui aggravent cet aléa sont l'urbanisation et 7,7 km de routes départementales. Un Plan de Surface Submersible<sup>2</sup> est en vigueur sur la commune.

---

<sup>2</sup> PSS : document qui instaure une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. Il permet à l'administration de s'opposer à toute action ou ouvrage susceptibles de faire obstacle au libre écoulement des eaux ou à la conservation des champs d'inondation.

Une étude a été réalisée en 2012 et a permis de caractériser et de cartographier le réseau hydraulique dans les zones humides au sud de la lagune de Salses-Leucate. Le paysage de ces milieux humides dans cette région est caractérisé par un chevelu d'agouilles, c'est-à-dire, un réseau important de petits canaux de drainage ou d'irrigation. Ce réseau assure la circulation et l'acheminement de l'eau douce provenant du bassin versant dans les zones humides péri-lagunaires, et le drainage dans les marais aménagés.

### **La méthodologie de l'étude de 2012**

Chaque portion d'agouille située entre deux ouvrages, entre deux intersections avec d'autres agouilles, ou entre un ouvrage et une intersection a fait l'objet de relevés, et a été digitalisée sous SIG, Système d'Information Géographique (logiciel ArcView 9.2). Chaque tronçon correspond à une section de cours d'eau, canal ou fossé relativement uniforme et homogène (longueur, largeur, profondeur, etc.). Pour chaque tronçon, des indicateurs physiques (salinité, turbidité, profondeur moyenne, etc.) et écologiques (recouvrement du lit par la végétation, type de végétation, etc.) ont été renseignés.

### **Résultats**

#### **➤ La salinité**

La salinité de la Sagnette est en moyenne comprise entre 5 et 10 g/l. Les eaux les plus salées se situent au nord, dans El Communal, et au niveau de deux petites agouilles sur la Sagnette. La 1<sup>ère</sup> se situe à l'ouest du site et la seconde au sud, au niveau de l'îlot. Ces deux agouilles sont de faible profondeur, inférieure à 0,20 m, et la vitesse d'écoulement est nulle. La salinité est alors comprise entre 10 et 20 g/l. Etant donné que le plan d'eau est ceinturé par une roselière, la salinité des eaux à cet endroit est la plus faible, entre 1 et 5 g/l. Aucun tronçon n'a une salinité supérieure à 20 g/l.

L'exutoire de l'agouille au nord possède un bourrelet sablo-vaseux qui permet de limiter les entrées de sel en période de basses eaux. « En revanche, lors d'épisodes de hautes eaux, le niveau de la lagune est plus élevé que le bourrelet obstruant l'exutoire, et l'eau saumâtre se déverse à l'intérieur des terres. Lorsque le niveau baisse à nouveau, l'eau saumâtre stagne et l'évaporation provoque une hypersalinité » (K. Borensztein, 2012). Un barrage anti-sel a été préconisé comme mesure de gestion au niveau l'exutoire de l'agouille Capdal (Cf. Carte 3.).

#### **➤ La turbidité**

Les agouilles du Communal ont une eau trouble (8 tronçons sur 11), voire légèrement trouble (2 tronçons sur 11). Le contrat de location des parcelles du Communal prévoit que l'entretien doit être effectué par les locataires. Néanmoins, ce n'est majoritairement pas le cas. Sur de nombreuses parcelles, de nombreux remblais sont effectués pour permettre l'accès des véhicules aux parcelles individuelles et de nombreux déchets anthropiques forment des embâcles, ce qui engendre une mauvaise circulation de l'eau. De plus, des pollutions sont présentes suite à des rejets domestiques ou des utilisations de désherbants et de pesticides. Il est vrai que « les milieux aquatiques ne sont plus perçus comme un patrimoine à préserver, ni comme une ressource complémentaire d'alimentation ou de revenus (par la pêche ou l'irrigation de cultures). La proximité immédiate de l'étang s'est traduite par la construction d'habitations secondaires, voire principales. Cette intense cabanisation au sein d'un site à forts enjeux se traduit par de nombreuses atteintes à l'environnement » (K. Borensztein, 2012).

### ➤ L'envasement

L'envasement le plus élevé est de 0,80 m et se situe au niveau de l'agouille Capdal. Ce tronçon est d'une profondeur de 0,40 m et d'une largeur de 2,5 m. Cet envasement peut s'expliquer par le drainage des eaux pluviales. Les agouilles de El Communal ont une profondeur de 0,30 m et l'envasement est très important : 0,20 m. Lié à la turbidité de l'eau, cet envasement est la conséquence d'un non entretien et de pratiques non respectueuses de l'environnement (rejets, désherbants, etc.). L'agouille qui ceinture l'îlot au sud-est est également très envasée (profondeur de 0,6 m et envasement de 0,5 m). Ce milieu est en train de se fermer (développement important de roseau) et d'évoluer vers une roselière (Cf. Figure 1.).

**Figure 1 : Agouille qui ceinture l'îlot au sud-est du site**



**Crédit photographique : E. De Blas, 2013.**

### ➤ L'écologie

L'état des agouilles a également été évalué. Compte tenu des résultats précédents, l'état des agouilles du Communal est dégradé. De plus, la vitesse d'écoulement des eaux est nulle. L'agouille Capdal et l'agouille qui provient du nord ont un état qui a été évalué à moyen. Leur vitesse d'écoulement est faible, la pente des berges est supérieure à 60 % et la végétation, composée de macrophytes émergés (roseaux, scirpes, etc.), est éparse. Cette pente trop élevée, peut limiter l'accès et le déplacement de la faune et peut engendrer une vitesse d'écoulement trop importante en cas de crue (érosion accentuée). L'agouille qui ceinture l'îlot au sud-est en état satisfaisant, la vitesse d'écoulement est moyenne à rapide, la pente est entre 30 et 60 % principalement, la végétation est composée de macrophytes submergés (de type callitriche, élodée, etc.). Toutes les portions étudiées présentent un ensoleillement fort.

Cette étude a également permis d'identifier et de localiser le réseau hydraulique, les flux d'eau douce, les différents ouvrages hydrauliques présents et leur état fonctionnel. Sur la Sagnette, plusieurs ponts et buses sont présents (Cf. Carte 3.). Au nord, côté El Communal, le premier pont et le 3<sup>ème</sup> ouvrage (buse) ne sont pas fonctionnels.



Carte 3: Résultats de l'étude menée en 2012



Un ouvrage sans étiquette correspond à une buse.

## e. Paysage et évolution des milieux

Le paysage de la Sagnette a été façonné par les activités anthropiques.

En 1993, avant la réhabilitation de 1995, le plan d'eau n'existait pas, les chemins et les parties dévégétalisées occupaient environ 10 % de la superficie du site. Les différents milieux naturels étaient les suivants (J-J Amigo, 1993) (Cf. Carte 4.) :

- une phragmitaie dense, environ 25 %,
- une zone boisée à tamaris dominant, environ 10 %,
- une zone boisée à tamaris et clairsemée de Phragmites, environ 20 %,
- une zone boisée à tamaris, Peupliers noirs et clairsemée de Phragmites, environ 10 %,
- une phragmitaie résiduelle, environ 5 %,
- une phragmitaie peu dense en reconquête sur des sols rapportés, environ 10 %
- des groupements de reconquête à végétation herbacée, environ 7 %,
- une bordure lagunaire de salicornes, environ 3 %.

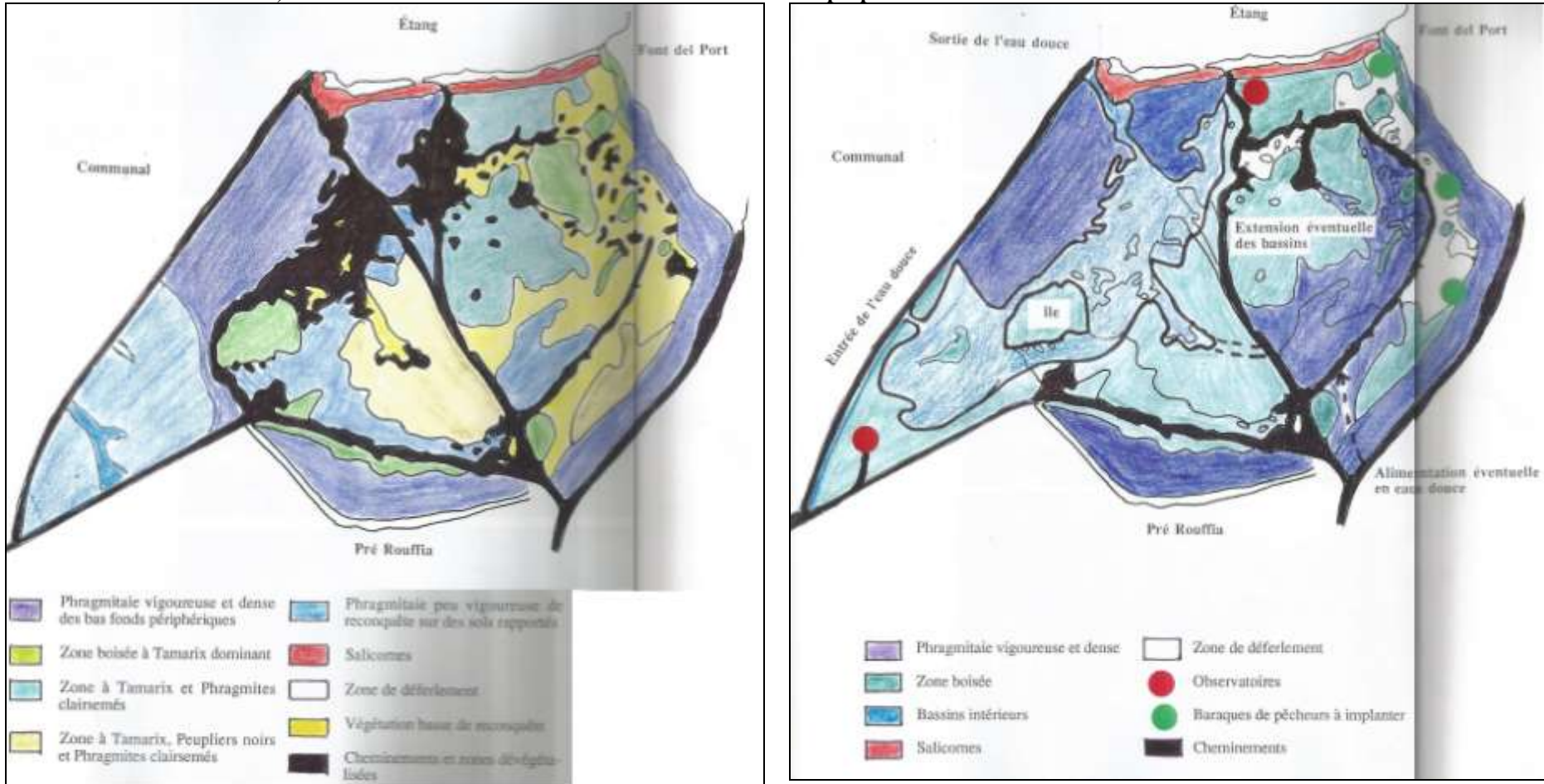
La Sagnette était donc composée d'une « alternance de tâches de Phragmites et d'îlots arborés à tamaris dominants ou piquetés de Peupliers noirs, parcourus par un lacs de chemins (...) et interrompus au niveau de larges placettes dévégétalisées » (J-J Amigo, 1993). Les menaces d'une fréquentation non maîtrisée, voire d'une surfréquentation, ont déjà été mises en avant dans ce document. Il est retenu également que le site est devenu, suite à son exhaussement, un milieu relativement aride en surface, qui présente une végétation herbacée sèche en été. En effet cet apport de limons et de sable a constitué un assèchement de la zone et à modifié les conditions physiques et biologiques du site. Au début des années 90, un incendie a eu lieu au sein du peuplement de tamaris au nord-ouest de la zone. C'est un indice de la grande fragilité vis-à-vis des feux. Ces risques sont d'autant plus élevés lors d'une surfréquentation du milieu.

En 1995, la réalisation de la première tranche de travaux (décrite précédemment) a modifié le paysage de la Sagnette. Le plan d'eau occupe une part importante de la surface du site (environ 20 %) (Cf. Carte 4.). Cette mise en eau a été pensée afin de réduire la création de chemins et de favoriser le développement de la végétation au niveau des zones dévégétalisées. Une île a également été créée, ce qui assure une zone de quiétude pour l'avifaune, les reptiles et les batraciens. En 1993, il a été prévu que ces travaux favorisent le développement de la zone boisée (à dominance de tamaris) en majorité au nord-ouest du site.

La deuxième tranche des travaux, qui n'a pas été réalisée, consistait à créer un second bassin (via l'agouille du sud) et de créer un sentier tout autour de ce plan d'eau (Cf. Carte 4.).



Carte 4 : De Gauche à droite, les milieux naturels en 1993 et la localisation des travaux proposés



Source : J-J Amigo, 1993.

En 2004, les cheminements et zones dévégétalisées occupaient environ 20 % du site. Plusieurs types de milieux sont présents. Sont distinguées sur la photoaérienne, des zones de fourrés (10 % environ de la superficie totale), des zones de végétation rase ou herbacée (aux alentours de 65 %) et le plan d'eau et les agouilles (5 %). Ces milieux correspondent à des habitats d'intérêt communautaire qui seront présentés et décrits dans la partie suivante. Les limites des parcelles de la pointe ouest, qui ressemblent à des agouilles, sont encore très visibles à cette période (Cf. Carte 5.).

En 2006, la surface des fourrés semble avoir augmenté (environ 13 %) et les zones piétinées ou nues occupent une surface légèrement plus faible (environ 27 %) au niveau notamment des deux observatoires à oiseaux. Il est possible que la photographie aérienne ait été prise au printemps. A cette période, la fréquentation touristique est moins importante et les conditions météorologiques sont plus favorables au développement du couvert végétal. Les zones de végétation rase ou herbacée couvrent environ 55 % et le plan d'eau et les agouilles occupent la même surface que les années précédentes (environ 5 %). L'agouille du sud présente un début d'enfrichement (le long des berges) et des atterrissements semblent se développer au niveau du plan d'eau (Cf. Carte 5.).

En 2009, la surface des zones sans végétation a augmenté et couvre environ 35 % du site. Les zones avec peu ou très peu de couvert végétal sont plus nombreuses. En effet, plusieurs chemins ont été créés, en plus de l'initial, sur les buttes qui mènent aux observatoires oiseaux. En additionnant les zones dévégétalisées et les zones qui sont en train de devenir nues, la surface des habitats d'intérêt communautaire dégradés sur l'ensemble de la Sagnette est d'environ 50 %. Néanmoins, cette photographie aérienne pourrait avoir été prise en plein été lorsque la fréquentation est élevée. Les zones de fourrés ne semblent pas avoir évolué. Les limites des parcelles de la pointe ouest sont moins nettes qu'en 2004 et témoignent d'un enfrichement presque total (Cf. Carte 5.).

En 2011, la surface de dégradation des habitats d'intérêt communautaire est du même ordre qu'en 2009, soit environ 35 % de la surface totale. La largeur des chemins semble également plus importante que les années précédentes ce qui traduit une surfréquentation sur le site (Cf. Carte 5.).

Carte 5 : Photographies aériennes de 2004, 2006, 2009 et 2011



### **3. Les périmètres de protection et d'inventaires sur le site**

Plusieurs réglementations, outils réglementaires et périmètres d'inventaires concernent la zone humide de la Sagnette.

A l'échelle européenne, la Sagnette est intégrée aux deux périmètres des sites Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate :

- SIC FR9101463 : Complexe lagunaire de Salses,
- ZPS FR9112005 : Complexe lagunaire de Salses-Leucate.

A l'échelle nationale, le site est concerné par la loi Littoral qui interdit toutes constructions dans la bande des 100 m. Cette interdiction ne s'applique pas pour les installations nécessaires aux activités qui nécessitent la proximité de l'eau. Cette loi désigne les espaces remarquables dans le but de préserver leur caractère patrimonial et, précise également que l'extension de l'urbanisation doit se faire en continuité avec les agglomérations.

Des périmètres d'inventaires concernent également la zone humide de la Sagnette. Il s'agit de la ZNIEFF<sup>3</sup> de type 1 (secteur de grand intérêt biologique ou écologique) N°910011262 - Etang de Salses-Leucate et de la ZNIEFF de type 2 (grand ensemble naturels riches et peu modifié qui offre des potentialités biologiques importantes) N°910011260 - Complexe lagunaire de Salses- Leucate.

La Sagnette fait également partie des périmètres du SDAGE Rhône-Méditerranée<sup>4</sup> (2010-2015) et du SAGE de l'étang de Salses-Leucate<sup>5</sup> (approuvé en 2004) dont les objectifs principaux sont l'atteinte du Bon Etat Ecologique des masses d'eau en réponse à la Directive Cadre sur l'Eau (2000).

De plus, la Sagnette fait partie intégralement de deux périmètres de Zones Humides (n°14 et n°16) identifiées et délimitées dans le cadre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à la lagune de Salses-Leucate elle-même intégrée dans la démarche de SAGE.

A l'échelle communale, la municipalité de Saint-Hippolyte est dans une démarche de développement durable puisqu'elle met en œuvre un Agenda 21 depuis 2012. L'objectif principal de cette démarche est de dégager les enjeux du territoire et de construire une stratégie de développement durable en vue de mettre en place un plan d'actions pluriannuel orienté autour de 5 axes stratégiques : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ; Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ; Épanouissement de tous les êtres humains ; Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ; Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

Le plan de gestion spécifique de la Sagnette s'insère dans le second axe de l'agenda 21 de la commune.

---

<sup>3</sup> ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, informations recueillies le 15/04/2013 sur le site Web : <http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/910011262>

<sup>4</sup> Le SDAGE Rhône-Méditerranée prévoit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin. Les objectifs sont fixés pour différents types de masses (cours d'eau naturels, plans d'eau, zones humides, lagunes eaux côtières, etc.).

<sup>5</sup> Le SAGE de l'étang de Sales-Leucate, fixe des orientations stratégiques comme, par exemple, garantir une qualité des eaux de la lagune et un partage de l'espace à hauteur des exigences des activités traditionnelles, préserver la valeur patrimoniale des zones humides, etc.

Enfin, la Sagnette est une réserve de chasse volontaire instaurée par l'ACCA de Saint-Hippolyte<sup>6</sup>. L'objectif est de protéger les populations d'oiseaux migrateurs, d'assurer la protection des milieux naturels indispensables à leur sauvegarde et de contribuer au développement durable de la chasse. D'un point de vue réglementaire, tout acte de chasse est interdit. Toutefois, il est possible de réaliser des battues administratives sur autorisation préfectorale.

### **III. Diagnostic socio-économique**

#### **1. Les administrations**

Les parcelles cadastrales de la Sagnette sont toutes la propriété de la commune de Saint-Hippolyte. La commune a des compétences en matière d'urbanisme. Depuis les lois de décentralisation de 1982, les communes ont acquis une autonomie de décision et une liberté de conception dans l'élaboration des documents réglementaires d'urbanisme (PLU<sup>7</sup>, ZAC<sup>8</sup>, etc.) et les maires ont reçu la compétence pour délivrer les autorisations individuelles d'urbanisme, dont les permis de construire.

La commune de Saint-Hippolyte a intégré en 2006 la communauté d'agglomération qui regroupe 36 communes aux alentours de Perpignan. Compte tenu de ses statuts, plusieurs compétences et notamment la gestion des espaces naturels et la gestion de l'eau ont été déléguées à PMCA qui est par conséquent le gestionnaire et le maître d'ouvrage sur le site.

La DDTM<sup>9</sup> des Pyrénées-Orientales suit la mise en œuvre à l'échelle départementale les politiques environnementales relatives à la préservation de la faune, de la flore, des habitats et de la prise en compte des enjeux de conservation, de la protection des zones humides, etc. C'est également cette structure qui met en œuvre le réseau Natura 2000 à l'échelle des départements.

Au même échelon, la DML<sup>10</sup> a en charge les actions relatives à la mer et au littoral, la gestion administrative des navires et la gestion des gens de mer.

En ce qui concerne la Sagnette, la DML intervient sur le Domaine Public Maritime (DPM) notamment sur le sujet du sentier du littoral et les occupations du DPM.

Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales mène une politique de gestion des espaces naturels grâce à deux outils : la Taxe d'Aménagement (prélevée sur tout projet de construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments) et les zones de préemption au titre des espaces naturels. Ce sont les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le département des Pyrénées-Orientales s'est doté d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) en 2009 afin de consolider sa politique et de la rendre plus lisible. La Sagnette fait partie du périmètre des ENS. Elle fait également partie des zones prioritaires d'intervention.

Dans le cadre de cette politique, le CG peut intervenir en tant que financeur du plan de gestion de la Sagnette.

L'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID Méditerranée), créée en 1958, agit en faveur d'un développement économique et touristique en réduisant « la nuisance des moustiques à un seuil tolérable ».

---

<sup>6</sup> Détaillé dans la partie III.4).

<sup>7</sup> PLU : Plan Local d'Urbanisme

<sup>8</sup> ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

<sup>9</sup> DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

<sup>10</sup> DML : Délégation à la Mer et au Littoral

L'action de l'EID se concentre sur les zones périphériques aux lagunes, qui sont surtout le domaine des *Aedes*. Cette espèce de moustique, qui a un développement larvaire aquatique, dépose ses pontes sur plusieurs milliers d'hectares (C. Bousquet, *et al.*, 1995.).

La Sagnette est classée en risque de nuisance forte. Les traitements effectués par l'EID sont des traitements anti larvaire. Les produits utilisés sont d'origine biologique, choisis pour éliminer uniquement les larves de moustiques et exclusivement celles des espèces piquant l'Homme. Ils sont effectués en avion, en engin mécanisé amphibie, en 4\*4 ou à pied. Les zones traitées sont uniquement les zones humides avec une végétation halophile. Les milieux naturels concernés sont les sansouires, les roselières et les prés salés.

Dans le cadre des politiques du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie, la DREAL<sup>11</sup> du Languedoc-Roussillon mène des missions relatives à la biodiversité en suivant notamment la gestion des sites Natura 2000 (mesures entreprises, plan de gestion, etc.) de la région et en favorisant des actions qui permettent de conserver le patrimoine naturel et culturel local (évaluation état de conservation des habitats, programme Life, etc.).

## **2. Le foncier et les documents d'urbanisme**

A l'échelle intercommunale, la commune de Saint-Hippolyte fait partie du périmètre du SCoT Plaine du Roussillon<sup>12</sup>, englobant le territoire de PMCA. Ce document permet d'établir une planification stratégique dans une perspective de développement durable qui s'impose au PLU (Plan Local d'Urbanisme). L'objectif général est de trouver un équilibre entre un développement urbain maîtrisé, la restructuration des centres urbains, la préservation des espaces naturels affectés aux activités agricoles et forestiers, la protection des sites, des milieux et des paysages naturels, la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti.

A l'échelle communale, un PLU est en vigueur. Un zonage et un règlement sont donc en place. La Sagnette est classée en zone N (Cf. Carte 6.). Cette zone correspond aux espaces naturels et « est destinée à être protégée en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt (esthétique, historique ou écologique) (...) » (PLU, 2012). L'article N-1 présente les occupations ou les autorisations des sols qui sont interdites, comme, par exemple, les constructions ou installations sur une bande littorale de 100 m (à compter de la limite des plus hautes eaux) ou encore celles qui ne sont pas mentionnées dans l'article N-2. L'article N-2 désigne, quant à lui, plusieurs occupations des sols qui sont soumises à des conditions particulières. C'est le cas, par exemple, des constructions ou installations nécessaires à des services publics ou des activités économiques qui exigent la proximité de l'eau (PLU, 2012). Les autres articles du règlement de cette zone concernent les conditions de desserte, la hauteur maximale des constructions, etc.

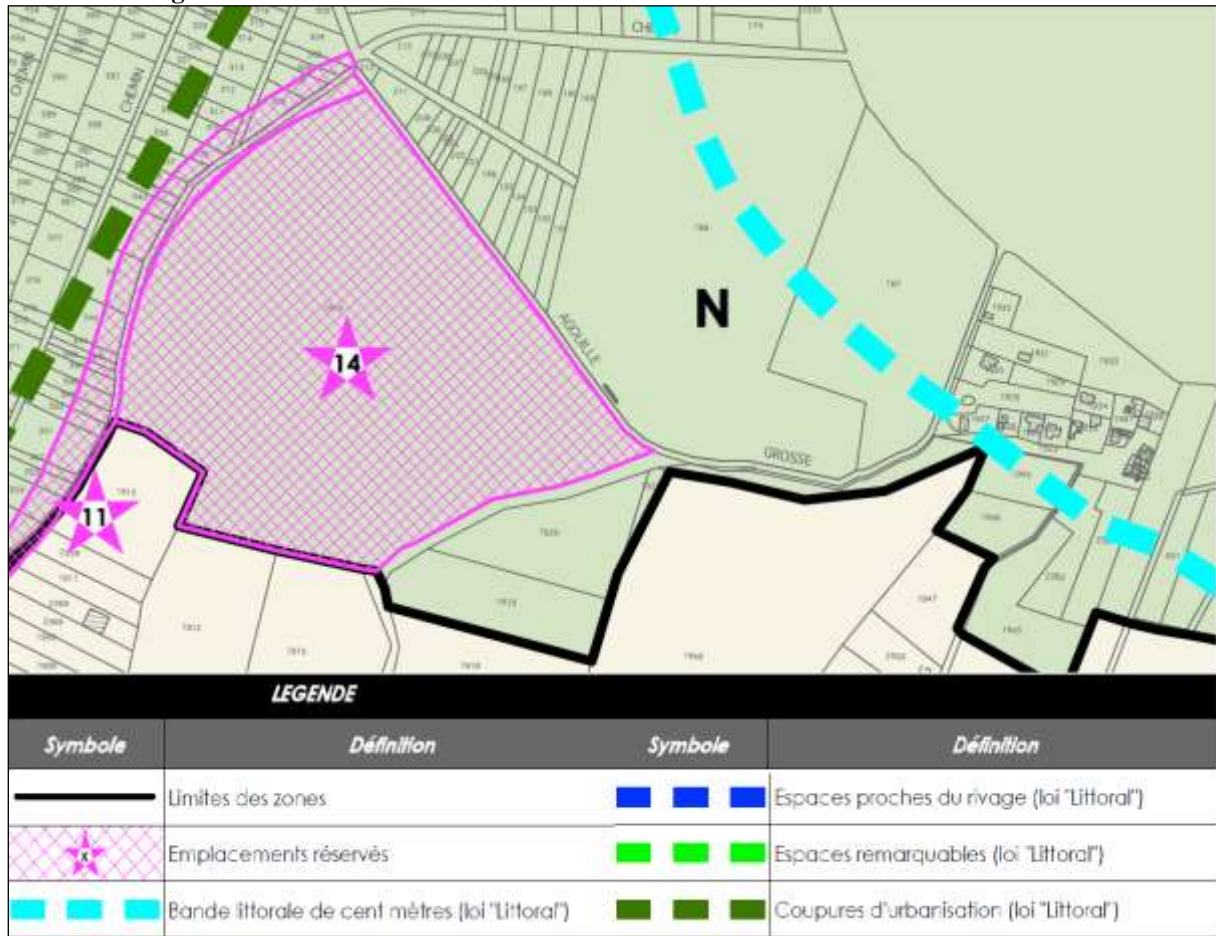
---

<sup>11</sup> DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<sup>12</sup> Elaboré et suivi par le Syndicat Mixte SCoT Plaine du Roussillon créé en 2004



Carte 6 : Zonage du PLU



Source : Commune de Saint-Hippolyte, 2012.

## **Les usages**

La zone humide est concernée par différentes activités qui se déroulent aux alentours ou sur le site lui-même. Ces activités sont pratiquées par des usagers professionnels (associations, fédération de chasse, etc.) et des usagers non-professionnels (visiteurs, pratiquants de sports motorisés, etc.).

### **a. Usagers professionnels**

#### **Les activités agricoles**

Un manadier exerce des pratiques de pâturages (bovins et équins) à l'ouest de la Sagnette, sur plusieurs parcelles situées sur El Communal et sur d'autres parcelles à Saint-Laurent-de-la-Salanque. A l'heure actuelle, le cheptel total est de 50 bovins et 10 équins. La surface agricole utile (SAU) totale est de 60 ha environ.

Le manadier exploite la parcelle à l'ouest de la Sagnette, appelée Prés Rouffia, en faisant pâturer les bovins à partir du mois d'avril jusqu'au mois de septembre.

Le même cheptel de bovins et d'équins souhaitent être maintenu par l'exploitant à l'avenir.

La zone humide est perçue ici comme un lieu de transfert de fourrage des parcelles d'hiver vers les parcelles d'été.

#### **Les activités de chasse**

La Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales (FDC66) qui a répondu à un marché en 2011 lancé par RIVAGE, s'est investit avec les ACCA et l'Association des Piégeurs Agréés des Pyrénées-Orientales dans la lutte contre le ragondin. La Sagnette fait l'objet de campagnes de piégeage.

#### **Les activités culturelles**

Plusieurs associations culturels exercent une activité sur la Sagnette ou aux alentours sur la commune de Saint-Hippolyte.

Créée en 1997, l'association Bonança compte actuellement 45 adhérents bénévoles, passionnés par les bateaux et l'étang de Salses-Leucate. L'activité principale est la restauration de barques Catalanes. En mars 2013, 12 travaux de rénovation sont en cours, la plus ancienne barque date de 1905. Les bénévoles se retrouvent tous les mercredis pour travailler ensemble. L'association accueille des classes d'écoles ou des visiteurs afin de faire découvrir le patrimoine naval, culturel et naturel.

L'association Els amics de la Font del Port a été créée en 2012 et compte à l'heure actuelle 80 membres. La majorité des membres habite à la Fount del Port. L'objectif de l'association est la préservation du patrimoine naturel et paysager du quartier. Les habitants entretiennent les agouilles, utilisent des matériaux qui ne dénaturent pas le paysage local et maintiennent le caractère naturel du quartier.

L'APPEC, Association Apprenti Eco-Culturel, a été créée en 2009 et compte 6 membres. L'objectif est de faire découvrir le patrimoine naturel et culturel de la commune de Saint-Hippolyte. Les activités de l'APPEC sont l'organisation de visites du village, du site de l'association Bonança et de la Sagnette (1 à 5 visites par an).



## **Les activités naturalistes**

Le GOR, Groupement Ornithologique du Roussillon, a été créé en 1990 et compte environ 200 adhérents. C'est une association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement ainsi qu'au titre d'Association de jeunesse et d'éducation populaire. Ces missions sont la sensibilisation et l'éducation à l'environnement (sorties naturalistes, accueil de scolaires, expositions, etc.), l'acquisition de connaissances scientifiques et la conservation des espèces et des habitats d'espèces. Le GOR a mis en place des points d'écoute d'avifaune à proximité de la Sagnette afin de réaliser des comptages. Aucun comptage n'est effectué de manière régulière sur le site à proprement parler. Néanmoins, un suivi des tortues aquatiques, reptiles et batraciens a été mis en place en avril 2013 en partenariat avec le syndicat RIVAGE dans le cadre de l'animation du Document d'Objectifs. Au cours des campagnes de terrain, les espèces d'oiseaux observées ont été relevées et archivées. Ces relevés avifaunistiques ne sont pas exhaustifs mais permettent de récolter des données scientifiques supplémentaires.

L'Association Charles Flahault a été créée en 1944 afin de favoriser le reboisement en montagne. Elle a participé et réalisé plusieurs dossiers scientifiques pour la création de réserves naturelles dans le département des Pyrénées-Orientales. A l'heure actuelle, l'association compte 70 adhérents et ses missions principales sont la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ainsi que l'appui scientifique dans les comités consultatifs des réserves naturelles du département (réserve de Nohèdes, Mantet, etc.). L'association a réalisé en 1993 le Schéma de mise en valeur du lieu-dit de la Sagnette, qui a engendré la réalisation des travaux de 1995<sup>13</sup>, une étude du milieu naturel et une étude d'incidence en 2007.

Ces deux structures sont reconnues en tant qu'experts naturalistes et permettent d'améliorer l'état des connaissances naturalistes, de donner des avis scientifiques par rapport à des problématiques existantes et éventuellement de participer à des animations ou des activités qui se déroulent sur le site.

### **b. Usagers non professionnels**

La Sagnette constitue une réserve de chasse volontaire de L'ACCA<sup>14</sup> de Saint-Hippolyte qui regroupe 120 chasseurs. Dix chasseurs exercent des activités de chasse de gibier d'eau aux alentours de la Sagnette sur la commune. L'ACCA n'a pas de projets particuliers sur le site.

Des pratiques de sports motorisés (motos, scooters, quads) sont observées sur la zone humide de la Sagnette. Ces pratiques sont interdites puisque les chemins présents sur le site ne constituent pas de voies circulables et que le site est un espace naturel<sup>15</sup>. Aucun arrêté n'interdisait jusqu'à présent la circulation sur le chemin principal qui relie l'entrée nord à l'entrée sud. Le Maire a créé en 2013 un arrêté municipal d'interdiction à la circulation des engins motorisés, en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'état, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur, en vue d'assurer la protection des espaces

---

<sup>13</sup> Présentés dans la partie II.1) Historique

<sup>14</sup> ACCA : Association Communale de Chasseurs Agréée.

<sup>15</sup> Loi n°91-2 du 3 janvier 1991, Circulaire n°11886 - Circulation avec un véhicule à moteur hors des voies ouvertes à la circulation publique –espace naturel, Articles L.362-1 et L.362-2 du Code de l'Environnement, etc.

naturels (article L 362-1 du Code de l'Environnement) (Cf. Annexe 2 : Arrêté municipal d'interdiction à la circulation des engins motorisés).

Le site est également fréquenté par des promeneurs, sportifs, touristes. Cette fréquentation n'est pas maîtrisée compte tenu de la multiplication des chemins. Le nombre de chemins est très important puisqu'il atteint le chiffre approximatif de 40 sur une surface de 7 ha.

Par conséquent, le secteur sud, sud-est, présente un nombre important de chemins ou de pistes et des milieux naturels très dégradés (Cf. Figure 2 et Figure 3.).

**Figure 2 : Secteur sud / sud-est – impacts sports motorisés**



Crédits photographiques : E. De Blas, 2013.

**Figure 3 : Secteur sud / sud-est - impacts fréquentation non maîtrisée**



Crédits photographiques : E. De Blas, 2013.

Pour conclure ce diagnostic socio-économique, une synthèse des activités pratiquées sur le site est présentée à travers le tableau ci-dessous. Toutes ces activités ont une fréquence régulière, des impacts positifs et négatifs.

<b>Activités</b>	<b>Impacts positifs</b>	<b>Impacts négatifs</b>
<b>Agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maintient le milieu ouvert.</li> <li>-Participe à la diversité des milieux.</li> <li>-Activités suivies dans le cadre de MAEt.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Risque potentiel de diffusion d'espèces envahissantes (graines, fèces).</li> <li>-Risque de surpâturage.</li> <li>-Risque de pollution des eaux.</li> <li>-Risque de divagation.</li> </ul>
<b>Cynégétiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Régulation des populations de nuisibles.</li> <li>-Projets de valorisation des zones humides.</li> <li>-Connaissances des populations de gibier d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Dérangement de l'avifaune pendant période sensible.</li> </ul>
<b>Culturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sensibilisation et éducation à la sauvegarde du patrimoine.</li> <li>-Maintien du paysage à caractère naturel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Risque de surfréquentation.</li> </ul>
<b>Naturalistes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Connaissances scientifiques (flore, habitats, avifaune, reptiles).</li> <li>-Sensibilisation et éducation à la conservation des espèces et des milieux naturels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Dérangement de l'avifaune pendant période sensible.</li> </ul>
<b>Sports motorisés</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Destruction d'habitats d'intérêt communautaire.</li> <li>-Risque de dépôts d'ordures.</li> <li>-Dérangement de l'avifaune.</li> </ul>
<b>Loisirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Témoigne de l'intérêt des usagers pour le caractère naturel du site.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Multiplication des chemins.</li> <li>-Dérangement des espèces.</li> <li>-Risque de dépôts d'ordures.</li> </ul>

## IV. Diagnostic écologique

*Source des données compilées : DOCOB Salses-Leucate, 2011, méthodologie « habitats » : inventaire terrain sur la totalité des habitats naturels du site Natura 2000 et cartographie fine à l'échelle du 1/2500, date des inventaires : entre novembre 2007 et septembre 2008 par Biotope ; méthodologie « oiseaux » : prospection terrain oiseaux nicheurs et hivernants courant 2008 et recueil des données depuis 2000 par le GOR et la LPO Aude. Mise à jour des données oiseaux selon dires d'experts (GOR, FDC66, 2013) et terrain RIVAGE en 2013. Inventaire reptiles et batraciens réalisé en 2013 (GOR et RIVAGE). Données recensées dans les parties 4. La flore patrimoniale et 5. Les insectes sont issues d'observations ponctuelles par RIVAGE en 2013.*

Les zones humides revêtent des intérêts fonctionnels physiques, hydrologiques, épuratoires et écologiques. En effet, elles contribuent à la régulation des niveaux eaux, elles assurent la rétention des polluants, des nutriments et permettent aux différentes espèces de circuler d'un milieu à un autre.

### 1. Les habitats naturels et la flore

#### a. Méthode

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate, un inventaire des habitats et une caractérisation de leurs états de conservation ont été réalisés en 2007/2008 par le bureau d'étude Biotope.

En ce qui concerne la cartographie des habitats, le nombre d'habitats différents et leurs surfaces n'ont pas évolués. Aucune modification n'a donc été effectuée en 2013.

En revanche, une actualisation des données relatives à l'état de conservation des habitats a été effectuée. La même méthode a donc été appliquée afin de pouvoir effectuer des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Pour chaque élément homogène (polygone), la typicité et le degré de dégradation ont été observés afin d'apprécier l'état de conservation de chaque entité (Cf. Annexe 3 : Méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

#### b. Résultats

Cinq habitats naturels ont été répertoriés sur le site de la Sagnette dont deux sont des habitats d'intérêt communautaire.

**Les habitats naturels présents sur la Sagnette sont :**

Habitats naturels	Statut <sup>16</sup>	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Enjeu de conservation sur les sites Natura 2000 (note / 10)	Etat de conservation sur le site de la Sagnette	Superficie sur le site (en ha)
<b>Prés salés méditerranéens</b>	IC	1410-2	15.53 et 15.57	10 (très fort)	Mauvais	2,6
<b>Fourrés halophiles méditerranéens</b>	IC	1420	44.612	7 (fort)	Moyen	0,31
<b>Fourrés de Tamaris</b>	NC	/	44.813	/	Bon	0,11
<b>Roselières</b>	NC	/	53.11	/	Moyen à mauvais	2,6
<b>Pelouses méditerranéennes sub-nitrophiles</b>	NC	/	34.81	/	Mauvais	0,55
<b>Fossés et petits canaux</b>	NC	/	89.22	/	Non déterminé	0,92

Les prés salés méditerranéens regroupent l'ensemble des végétations méditerranéennes pérennes des hautes terres peu salées et soumises à inondation hivernale. La végétation herbacée, moyenne à haute, est de type prairial. Elle est dominée floristiquement et physionomiquement par les glumiflores (graminées, cypéracées et joncacées).

Ces prés se développent dans les zones subissant un marnage plus ou moins important et irrégulier. Le niveau d'engorgement et la salinité du substrat peuvent donc varier fortement selon la position topographique et le niveau d'assèchement estival. Plusieurs faciès peuvent ainsi être observés. Sur la Sagnette, deux faciès sont observés et occupent environ 36 % de la surface (Cf. Carte 7.).

Les prés salés sub-halophiles à chiendent (CB : 15.57) sont composés de végétation herbacée dense et dominée par le Chiendent du littoral (*Elytrigia atherica*). Elle s'établit sur les terres humides les plus hautes où subsistent encore des traces de chlorures et qui sont mouillées en hiver et sèches en été. Ces prés s'intercalent entre les prés à joncs (plus salés et inondables) et les prairies humides ou les pelouses sèches à Brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoides*).

Les prés salés méditerranéens halo-psammophiles (CB : 15.53) sont des formations particulières qui occupent les substrats sableux et temporairement humides des dépressions arrières-dunaires, proches des lagunes. Elles s'accommodent des sols secs et durs lors des phases d'assèchement. Ces prés ont une physionomie très variable. Des zones très ouvertes et basses, à Plantain à feuilles grasses (*Plantago crassifolia*), et d'autres plus denses et hautes à Jonc aigu, généralement présentes sur des couches sableuses plus denses ont été observés.

<sup>16</sup> IC : habitat d'intérêt communautaire et NC : habitat non communautaire

**Figure 4 : Prés salés sub-halophiles à Chiendent**



Crédits photographiques : E. De Blas, 2013.

Les deux types de prés salés sont en mauvais état de conservation (Cf. Carte 8.) en 2008 et 2013. En effet, ces habitats sont peu typiques (richesse spécifique faible) et sont très dégradés (piétinement, déchets, etc.) (Cf. Figure 2.). En 2013, la typicité des quatre entités des prés salés sub-halophiles à Chiendent est à 50 % mauvaise (note égale à 1) et moyenne (note égale à 2). Les espèces caractéristiques observées sont le Chiendent rampant (*Elytrigia atherica*), le Jonc aigu (*Juncus acutus*), l'Iris maritime (*Iris spuria*) et la Saladelle de Narbonne (*Limonium narbonense*). Les menaces existantes sont une surfréquentation motorisée, une fréquentation piétonne non maîtrisée, le développement d'espèces envahissantes et la pollution suite aux dépôts de déchets ou de feux de plastiques.

En ce qui concerne les prés salés halo-psammophiles, une entité est présente sur le site. En 2013, la typicité est mauvaise puisque seule l'espèce caractéristique, Jonc aigu, a été identifiée.

D'autres espèces ont également été identifiées à savoir : l'Aristolochie à feuilles rondes (*Aristolochia rotunda*), la Vesce des haies (*Vicia sepium*), Bromes sp., l'Orchidée abeille (*Ophrys apifera*), la Cirse des marais (*Cirsium palustre*) et de la Salicorne à gros épis (*Arthrocnemum macrostachyum*) à proximité des fourrés halophiles.

Espèces caractéristiques des prés salés sub-halophiles à chiendent	Espèces caractéristiques des prés salés méditerranéens halo-psammophiles
<ul style="list-style-type: none"> <li>- le Chiendent rampant / du littoral (<i>Elytrigia repens/atherica</i>)</li> <li>- la Dorycnie herbacée (<i>Dorycnium herbaceum</i>)</li> <li>- le Laiteron maritime (<i>Sonchus maritimus</i>)</li> <li>- le Jonc aigu (<i>Juncus acutus</i>)</li> <li>- la Saladelle de Narbonne (<i>Limonium narbonense</i>)</li> <li>- l'Iris maritime (<i>Iris spuria subsp. maritima</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le Plantain à feuilles grasses (<i>Plantago crassifolia</i>)</li> <li>- le Statice raide (<i>Limonium virgatum</i>)</li> <li>- le Jonc aigu (<i>Juncus acutus</i>)</li> <li>- l'Armoise bleutée (<i>Artemisia caerulescens subsp. gallica</i>)</li> <li>- l'Inule faux-crithme (<i>Inula crithmoides</i>)</li> <li>- la Laïche étirée (<i>Carex extensa</i>)</li> </ul>

Les fourrés halophiles méditerranéens sont des habitats, plus communément désignés sous le terme de « sansouïre », qui se composent d'une végétation vivace de taille moyenne, assez fermée, dominée floristiquement et structurellement par des espèces de plantes « grasses », buissonnantes et sous arbustives comme les salicornes. Le recouvrement est souvent important sauf pour les faciès à Salicorne pérenne (*Sarcocornia perennis*). Les fourrés halophiles peuvent couvrir de vastes étendues ou se développer de façon linéaire sur les vases des marais maritimes inondés pendant une assez grande partie de l'année. Le substrat est généralement assez compact, limoneux et grisâtre, assez salé à très salé, pouvant fortement



s'assécher et se craqueler en été (présence d'efflorescences salines). On distingue plusieurs faciès selon la nature du sol, le niveau topographique et d'inondation hivernale.

Sur la zone humide de la Sagnette, seul le faciès fourrés halophiles à Salicorne en buisson (*Sarcocornia fruticosa*) est présent (CB : 15.612) (Cf. Figure 5). Il se situe au nord-est du site et occupe environ 4 % de la surface du site. L'espèce dominante est la Salicorne frutescente ou Salicorne en buisson (*Sarcocornia fruticosa*). L'état de conservation est moyen compte tenu de plusieurs dégradations observées (Cf. Carte 7 et Carte 8). Les sources de menaces potentielles sont un apport excessif en eau douce, qui engendre une évolution vers des milieux moins contraignant vis-à-vis du sel et une fermeture du milieu. Les menaces existantes sont la pollution par le dépôt de déchets et une fréquentation non maîtrisée.

**Figure 5 : Fourrés halophiles méditerranéens à Salicorne en buisson**



Crédits photographiques : E. De Blas, 2013.

Sur la Sagnette, une zone de fourrés de *Tamarix* est également présente et occupe 1,5 % de la surface totale du site. Cette formation est dominée par *Tamarix gallica* mais plusieurs individus de *Tamarix africana* ont été observés sur le site. Cette dernière est une espèce protégée au niveau national<sup>17</sup>. Les menaces potentielles sont la fermeture du milieu et le développement d'espèces envahissantes.

**Figure 6 : Roselière en mauvais état de conservation**



Crédit photographique : E. De Blas, 2013.

Une roselière ou Phragmitaie est un milieu situé en périphérie de lagune, marais, cours d'eau ou bras mort d'une rivière. Elle est présente dans des zones où le niveau et la salinité de l'eau est variable. Elle assure plusieurs fonctions à savoir : la protection des berges (effet brise lame), le piégeage des sédiments, l'épuration des eaux (sels nutritifs, métaux lourds, etc.), la production de ressources halieutiques et cynégétiques. La roselière est également un habitat naturel à forte valeur patrimoniale en raison d'un potentiel d'accueil d'espèces faunistiques très

varié (insectes, avifaune, batraciens, reptiles, etc.).

<sup>17</sup> Inscrite dans l'Article 1 de la Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain.

A la Sagnette, la roselière occupe 36 % de la superficie totale et l'espèce dominante est le Roseau commun (*Phragmites australis*). Il supporte une salinité maximale de 22g/L et une profondeur en eau d'1,5 m<sup>18</sup>.

L'état de conservation est évalué de moyen à mauvais sur La Sagnette (Cf. Carte 7 et Carte 8) en 2008. En effet, le niveau de dégradation est important (enfrichement) et/ou la typicité du milieu (richesse spécifique) est faible (Cf. Figure 6.). En 2013, l'état de conservation d'une entité a évolué de moyen à mauvais en raison d'un enfrichement très important (Chèvre-feuille du Japon, *Lonicera japonica*) et d'un développement de Canne de Provence (*Arundo donax*) élevé.

Néanmoins, cette même entité est composée d'une zone boisée intéressante d'un point de vue avifaunistique (< à 1 ha). Elle est composée principalement d'Aulne glutineux et de Frêne commun. Ce milieu pourrait correspondre à l'habitat d'intérêt communautaire Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (EUR : 91EO).

La première menace identifiée sur le site est le développement d'espèces envahissantes ; telles que : l'Olivier de Bohême (*Elaeagnus angustifolia*), le Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), la Canne de Provence (*Arundo donax*), l'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*). Les autres menaces recensées sur ce milieu sont la fermeture du milieu (développement très important du Chèvre-feuille du Japon, *Lonicera japonica*), les pollutions des aiguilles qui alimentent les roselières en eau (plastique, pneus, etc.) et l'urbanisation (vestiges des anciens cabanons).

Les pelouses méditerranéennes subnitrophiles représentent environ 7 % du site. Ce sont des formations composées principalement de graminées annuelles des genres *Bromus*, *Aegilops*, *Avena*, *Vulpia*<sup>19</sup>, de crucifères (famille des brassicacées) et de légumineuses. Les sols y sont légèrement enrichis en nitrates. Ces groupements se développent en phase pionnière sur des sols nus légèrement nitrifiés par l'aération ou l'addition de matière organique, le long des routes, sur les remblais de terre et dans les espaces interstitiels des cultures. Soumises à un pâturage intensif, elles évoluent vers des pâtures pérennes du *Poetalia bulbosae* et des groupements apparentés, et par un accroissement de l'humidité édaphique, vers des gazons à *Brachypode* de Phénicie (DOCOB, 2011).

A la Sagnette, la pelouse subnitrophile comporte les espèces végétales suivantes :

- La queue du lièvre, *Lagarus ovatus*.
- Plantain maritime, *Plantago maritima*.
- Cirse des marais, *Cirsium palustre*.
- Porcelle des sables, *Hypochaeris glabra*.
- Crépis bulbeux *Aetheorhiza bulbosa*.

L'état de conservation de ces pelouses sur la Sagnette est mauvais compte tenu des dégradations observées et du manque d'espèces caractéristiques (Cf. Carte 7 et Carte 8).

Les menaces identifiées sur la Sagnette sont un piétinement important, une surfréquentation par les engins motorisés, le dépôt de déchets et la fermeture du milieu.

Les fossés et petits canaux couvrent environ 13 % de la surface totale de la Sagnette. Deux aiguilles ceinturent le site. L'aiguille Capdal au nord, qui assure l'alimentation en eau douce de la zone humide et l'aiguille de l'ouest et du sud (Cf. Carte 2.). Toutes les deux se déversent ensuite dans la lagune.

---

<sup>18</sup> Informations recueillies sur :

[http://www.tourduvalat.org/notre\\_programme/projets\\_terminees/roselieres\\_mediterraneennes](http://www.tourduvalat.org/notre_programme/projets_terminees/roselieres_mediterraneennes)

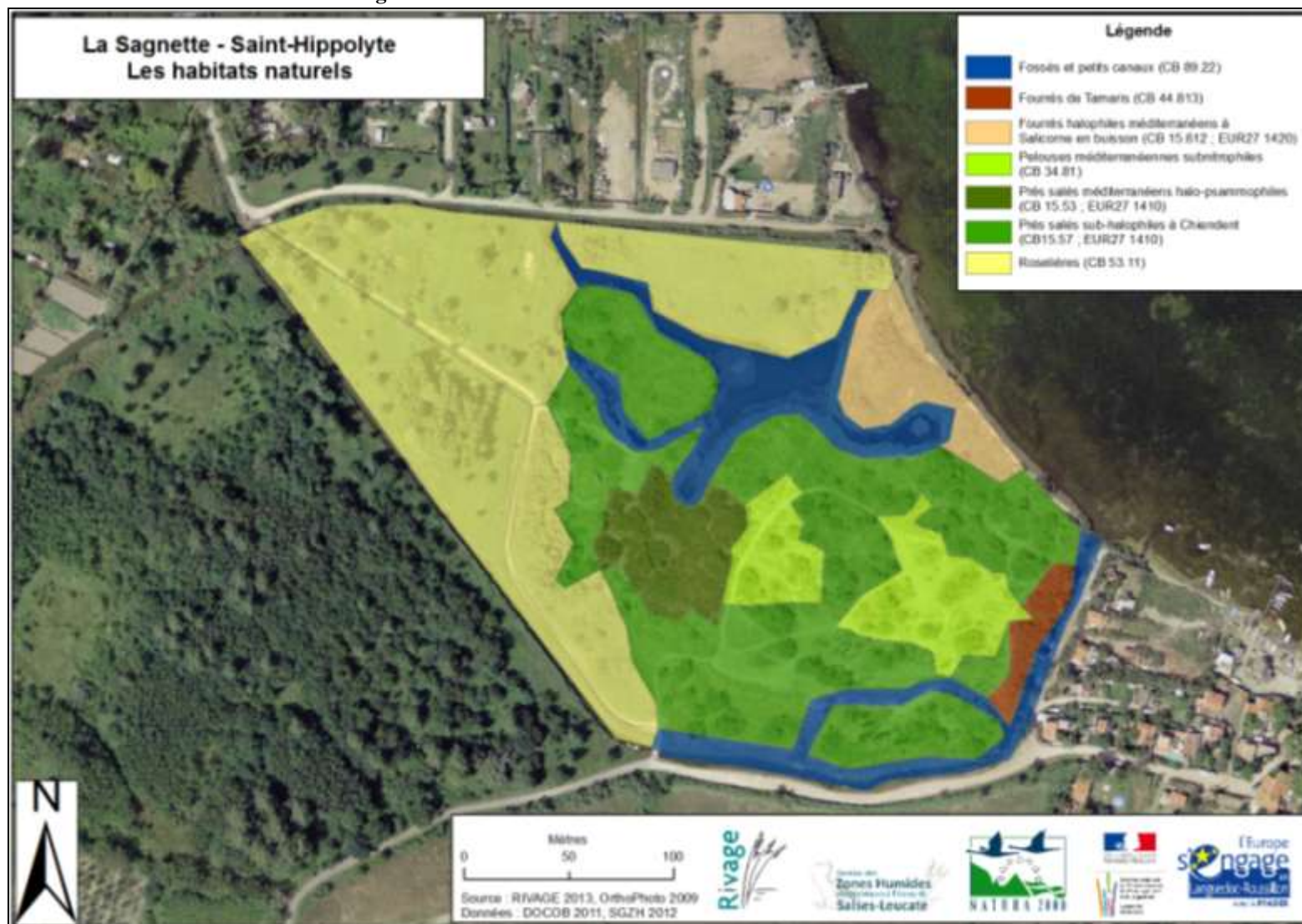
<sup>19</sup> *Bromus*, *Aegilops*, *Avena*, *Vulpia* : noms de genres de plantes herbacées de la famille des Poacées.



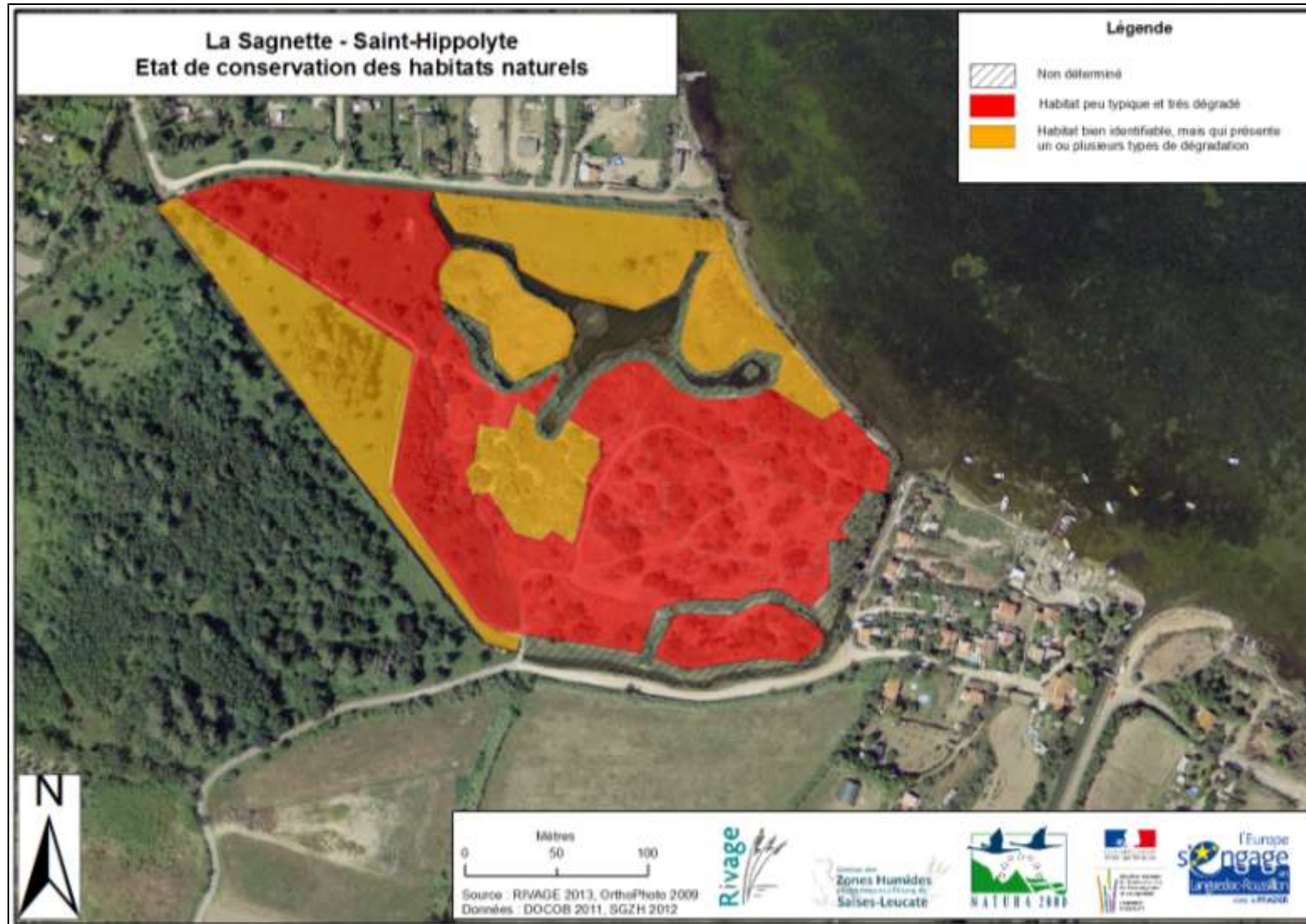
Lors d'épisodes venteux (vent marin de secteur est), des intrusions d'eau saumâtre sont observées via le réseau d'agouilles. Ces milieux sont riches d'espèces de reptiles, de batraciens et servent de zone alimentaire pour plusieurs espèces d'oiseaux, comme, par exemple, l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), l'Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) ou encore le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*). Les sources de menaces recensées sur ce milieu sont le colmatage, qui peut provoquer une mauvaise circulation des eaux, le transport d'espèces envahissantes (graines espèces végétales, Ecrevisse de Louisiane, Tortue de Floride, Ragondins, etc.), les pollutions de l'eau (déchets, sels nutritifs, métaux lourds) et la salinisation des terres.

D'un point de vue hydraulique, les agouilles ouest et sud sont plutôt en bon état de conservation et l'agouille Capdal en état moyen (présence élevée de déchets qui constituent des embâcles, comblement qui engendre la diminution de la profondeur). D'un point de vue écologique, l'agouille Capdal est en bon état de conservation. En effet, quelques embâcles sont présents et offrent des zones d'alimentation, de ponte pour les poissons et des zones de d'abris pour la faune. Les embâcles contribuent également à l'approvisionnement en matières organiques, nécessaires aux consommateurs primaires, et notamment à certains représentants de la faune benthique. De plus, les berges sont végétalisées (appréciées des tortues notamment), la pente est de moins de 60 % (la faune peut alors accéder facilement d'un et de l'autre de l'agouille) et les eaux circulent librement. Les agouilles au sud et à l'ouest sont, au niveau écologique, en moyen état de conservation. Les embâcles sont d'origine anthropique et sont sources de pollutions (pneus, polystyrène, etc.).

Carte 7 : Les habitats naturels de la Sagnette



Carte 8 : Etat de conservation des habitats naturels de la Sagnette



D'un point de vue global, l'état de conservation des habitats naturels est moyen à mauvais. Plus de 50 % de la surface totale est en mauvais état de conservation.

## **2. L'avifaune**

### **a. Méthode**

L'inventaire des espèces d'oiseaux et la cartographie de leurs habitats ont été réalisés en associant des observations de terrain effectuées en 2008-2009, au cours de l'élaboration du DOCOB des sites Natura 2000 « Complexe Lagunaire de Salses-Leucate » et, des données recueillies depuis 2000 par le GOR.

Les prospections des oiseaux nicheurs sur la ZPS Salses-Leucate ont été effectuées d'avril à juillet 2008 par des ornithologues compétents. Ils ont été assistés le plus souvent d'ornithologues bénévoles confirmés (membres du GOR) spécialistes de certains milieux ou de certaines familles d'espèces.

Des comptages hivernaux ont été réalisés afin de confirmer l'utilisation du territoire par les espèces d'oiseaux hivernantes et migratrices. Ces comptages ont été réalisés avec la méthodologie du WETLAND International.

En 2013, des données ont également été recueillies lors d'observations terrain avec des spécialistes et une liste des espèces présentes sur le site et aux abords de la Sagnette a été fournie par la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales (FDC66).

Une cartographie de l'état de conservation des habitats d'oiseaux est également présente dans le DOCOB de la lagune de Salses-Leucate. Elle a été réalisée pour l'ensemble des espèces et permet de cibler des zones prioritaires pour une intervention future sur le site. L'état de conservation a été obtenu en croisant l'état de conservation des espèces avec l'état de dégradation de l'habitat naturel établi par les botanistes (Cf. Annexe 4 : Méthode évaluation état de conservation habitats d'oiseaux).

## b. Résultats

Les espèces d'oiseaux recensées sur le site sont :

Légende tableau ci-dessous :

A : Alimentation

N : Nicheur

A ? : Potentielle alimentation

N ? : Potentiel nicheur

IC : intérêt communautaire

NC : non communautaire

NE : non évalué

Enjeu de conservation :

> 9 points : enjeu très fort

7-8 points : enjeu fort

5-6 points : enjeu modéré

< 5 points : enjeu faible

Espèces	Statut	Code Natura 2000	Statut sur le site de la Sagnette	Effectif Régional moyen	Habitats et Effectif moyens recensés sur le site de la Sagnette	Habitat d'espèces d'oiseaux	Habitats naturels utilisés	Enjeu de conservation sur les sites Natura 2000
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> )	IC	A 026	A	3 000	Avéré	-Roselières et marais doux	-Roselière (CB 53.11) -Fossés et petits canaux (CB 89.22)	6
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> )	IC	A 023	N	450	Potentiel	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Roselière (CB 53.11) -Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57) -Fourrés (EUR : 1420 ; CB : 44.813 et 15.612)	5
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> )	IC	A 022	N	50	Potentiel	-Roselières et marais doux	-Roselière (CB 53.11) -Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57)	6
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> )	IC	A 094	N	140	Avéré	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Roselière (CB 53.11) -Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57) -Pelouses méditerranéennes subnitrophiles (CB : 34.81) -Fourrés (EUR : 1420 ; CB : 44.813 et 15.612)	6
Crabier chevelu ( <i>Ardeola ralloides</i> )	IC	A 024	A	310	Potentiel	-Roselières et marais doux	-Roselière (CB 53.11) -Prés salés méditerranéens (EUR :	8

Espèces	Statut	Code Natura 2000	Statut sur le site de la Sagnette	Effectif Régional moyen	Habitats et Effectif moyens recensés sur le site de la Sagnette	Habitat d'espèces d'oiseaux	Habitats naturels utilisés	Enjeu de conservation sur les sites Natura 2000
							1410 ; CB : 15.53 et 15.57)	
Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> )	IC	A 224	A	7 500	Potentiel	-Roselières et marais doux	-Roselière (CB 53.11)	4
Grand-Duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> )	IC	A 026	A	550	Potentiel	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Roselière (CB 53.11) -Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57) -Fourrés (EUR : 1420 ; CB : 44.813 et 15.612)	5
Grande aigrette ( <i>Ardea alba</i> )	IC	A 027	A	-	Avéré	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Roselière (CB 53.11) -Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57)	NE
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> )	IC	A 029	N	1 200	Avéré	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Roselière (CB 53.11) -Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57)	7
Lusciniolle à moustaches ( <i>Acrocephalus melanopogon</i> )	IC	A 293	N	400	Avéré	-Roselières et marais doux	-Roselière (CB 53.11)	9
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> )	IC	A 229	A	-	Potentiel	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Roselière (CB 53.11) -Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57)	NE
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )	IC	A 073	A	-	Avéré	-Roselières et marais doux	-Roselière (CB 53.11)	NE
Talève sultane ( <i>Porphyrio porphyrio</i> )	IC	A 124	N	25	Potentiel	-Roselières et marais doux	-Roselière (CB 53.11)	8
Circaète Jean-le-blanc ( <i>Circaetus</i> )	IC	A 080	A	-	Potentiel	-Lagune, lido et sansouires	-Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57)	NE



Espèces	Statut	Code Natura 2000	Statut sur le site de la Sagnette	Effectif Régional moyen	Habitats et Effectif moyens recensés sur le site de la Sagnette	Habitat d'espèces d'oiseaux	Habitats naturels utilisés	Enjeu de conservation sur les sites Natura 2000
<i>gallicus</i> )							-Pelouses méditerranéennes subnitrophiles (CB : 34.81) -Fourrés (EUR : 1420 ; CB : 44.813 et 15.612)	
Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )	NC	A 096	A / N ?	-	Avéré	-Lagune, lido et sansouires	-Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57)	-
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> )	IC	A 021	A / N ?	100	Potentiel	-Roselières et marais doux	-Fossés et petits canaux (CB 89.22)	8
Echasse blanche ( <i>Himantopus himantopus</i> )	IC	A 131	A	-	Avéré	-Roselières et marais doux	-Fossés et petits canaux (CB 89.22) -Roselière (CB 53.11)	6
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	NC	A029	A	-	Avéré	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Fossés et petits canaux (CB 89.22) -Roselière (CB 53.11)	-
Tadorne de belon ( <i>Tadorna tadorna</i> )	NC	A048	A / N ?	-	Avéré	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Fossés et petits canaux (CB 89.22) -Roselière (CB 53.11)	-
Huppe faciès ( <i>Upupa epops</i> )	NC	/	A / N	946	Avéré	-Roselières et marais doux	-Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57) -Fourrés (EUR : 1420 ; CB : 44.813 et 15.612)	-
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )	IC	A072	A	-	Avéré	-Roselières et marais doux	-Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57) -Fourrés (EUR : 1420 ; CB : 44.813 et 15.612)	NE
Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> )	NC	/	A / N	1080	Avéré	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57) -Fourrés (EUR : 1420 ; CB : 44.813 et 15.612)	-

Espèces	Statut	Code Natura 2000	Statut sur le site de la Sagnette	Effectif Régional moyen	Habitats et Effectif moyens recensés sur le site de la Sagnette	Habitat d'espèces d'oiseaux	Habitats naturels utilisés	Enjeu de conservation sur les sites Natura 2000
Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	NC	A053	A / N	-	Avéré	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Fossés et petits canaux (CB 89.22) -Roselière (CB 53.11)	-
Canard chipeau ( <i>Anas strepera</i> )	NC	A051	A	-	Avéré	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Fossés et petits canaux (CB 89.22) -Roselière (CB 53.11)	-
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> )	NC	A082	A	-	Avéré	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Roselière (CB 53.11) -Fourrés (EUR : 1420 ; CB : 44.813 et 15.612) -Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57)	-
Bouscarle de cetti ( <i>Cettia cetti</i> )	NC	A288	A / N ?	-	Avéré	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Roselière (CB 53.11) -Fourrés (EUR : 1420 ; CB : 44.813 et 15.612)	-
Gallinule poule d'eau ( <i>Gallinula chloropus</i> )	NC	A123	A / N	-	Avéré	-Roselières et marais doux	-Roselière (CB 53.11) -Fossés et petits canaux (CB 89.22)	-
Coucou geai ( <i>Clamator glandarius</i> )	NC	A211	A	1290	Avéré	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Roselière (CB 53.11) -Fourrés (EUR : 1420 ; CB : 44.813 et 15.612) -Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57)	-
Cisticole des joncs ( <i>Cisticola juncidis</i> )	NC	A289	A / N ?	-	Avéré	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Roselière (CB 53.11) -Fourrés (EUR : 1420 ; CB : 44.813 et 15.612) -Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57) -Pelouses méditerranéennes subnitrophiles (CB : 34.81)	-



Espèces	Statut	Code Natura 2000	Statut sur le site de la Sagnette	Effectif Régional moyen	Habitats et Effectif moyens recensés sur le site de la Sagnette	Habitat d'espèces d'oiseaux	Habitats naturels utilisés	Enjeu de conservation sur les sites Natura 2000
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	NC	-	A / N ?	-	Avéré	-Roselières et marais doux -Lagune, lido et sansouires	-Roselière (CB 53.11) -Fossés et petits canaux (CB 89.22)	-
Rollier d'Europe ( <i>Coracias garrulus</i> )	IC	A 231	A	400	Avéré	-Plaines agricoles et pelouses méditerranéennes	-Pelouses méditerranéennes subnitrophiles (CB : 34.81) -Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57) -Fourrés (EUR : 1420 ; CB : 44.813 et 15.612)	8
Guêpier d'Europe ( <i>Merops apiaster</i> )	IC	A 230	A / N ?	-	Avéré	-Roselières et marais doux -Plaines agricoles et pelouses méditerranéennes	-Fossés et petits canaux (CB 89.22) -Prés salés méditerranéens (EUR : 1410 ; CB : 15.53 et 15.57) -Pelouses méditerranéennes subnitrophiles (CB : 34.81)	-

Source : GOR 2008, 2013 et RIVAGE, 2013.  
Données recueillies le 03/05/2013 sur les sites web :  
<http://natura2000.clicgarden.net/especes/IDX4.html>  
<http://www.oiseaux.net/>  
<http://www.faune-lr.org/>

**Figure 7 : Lusciniole à moustaches à gauche, Crabier chevelu au centre et Héron pourpré à droite**



Source : <http://www.oiseaux.net/>

En ce qui concerne les habitats d'oiseaux, deux grandes unités écologiques ont été identifiées (Cf. Carte 9). Ces grandes unités sont constituées d'habitats identifiés dans le DOCOB, cités en annexe de la Directive Habitats mais aussi d'autres habitats non identifiés à ce titre. Il s'agit des habitats d'oiseaux des :

- lagunes, lido et sansouires et,
- roselières et marais doux.

<b>Grands types d'habitats naturels</b>	<b>Habitats naturels de référence</b>
<i>Lagunes, lido et sansouires</i>	-Prés salés méditerranéens (EUR : 1410-2 ; 15.53 et 15.57) -Fourrés halophiles méditerranéens (EUR : 1420 ; 44.612) -Pelouses méditerranéennes sub-nitrophiles (NC : 34.81)
<i>Roselières et marais doux</i>	-Roselières (NC : 53.11) -Fossés et petits canaux (NC : 89.22)

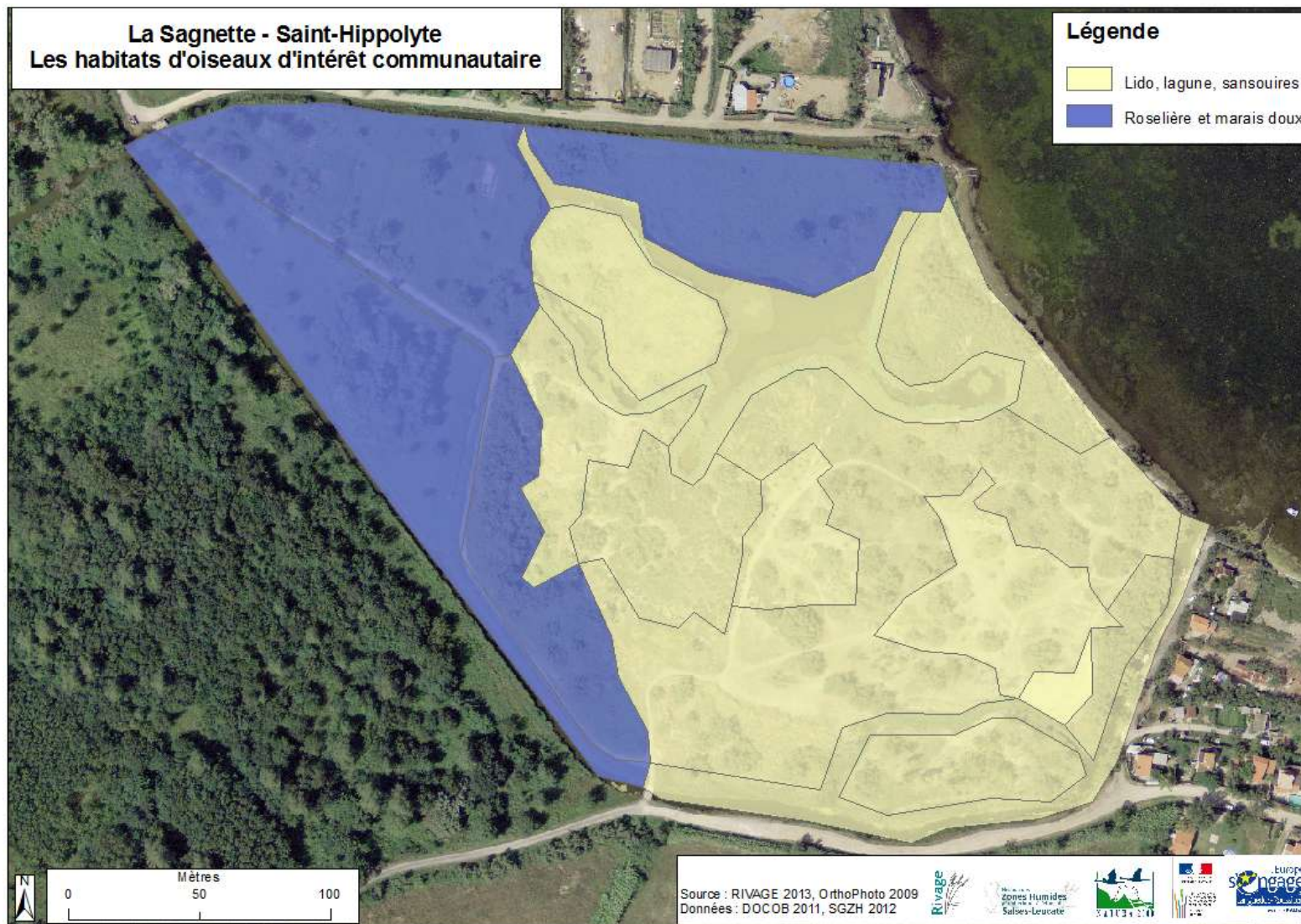
NB : La petite zone forestière constituée principalement d'Aulnes glutineux revêt également un intérêt important pour certaines espèces forestières.

**Important** : Le classement d'une espèce dans un de ces grands types d'habitat n'exclut pas qu'elle puisse aussi exploiter d'autres habitats lors de stationnements postnuptiaux et de migrations notamment.

L'état de conservation des habitats d'oiseaux est évalué de bon à mauvais. La majorité de la surface du site est évaluée en mauvais état (8 entités sur 14). Un état de conservation moyen a été attribué aux roselières (3 entités). Deux menaces sont recensées à savoir, l'enfrichement et la coupe à ras. Seulement deux entités ont un bon état de conservation (Cf. Carte 10.). Il s'agit de fourrés halophiles et de fourrés de Tamaris. Ces zones sont plus diversifiées car elles sont composées de plusieurs strates de végétation : herbacée, arbustes et arbres de petite taille. Le milieu offre alors d'avantage de potentiel en termes de diversité des zones d'alimentation, de repos et d'abris.

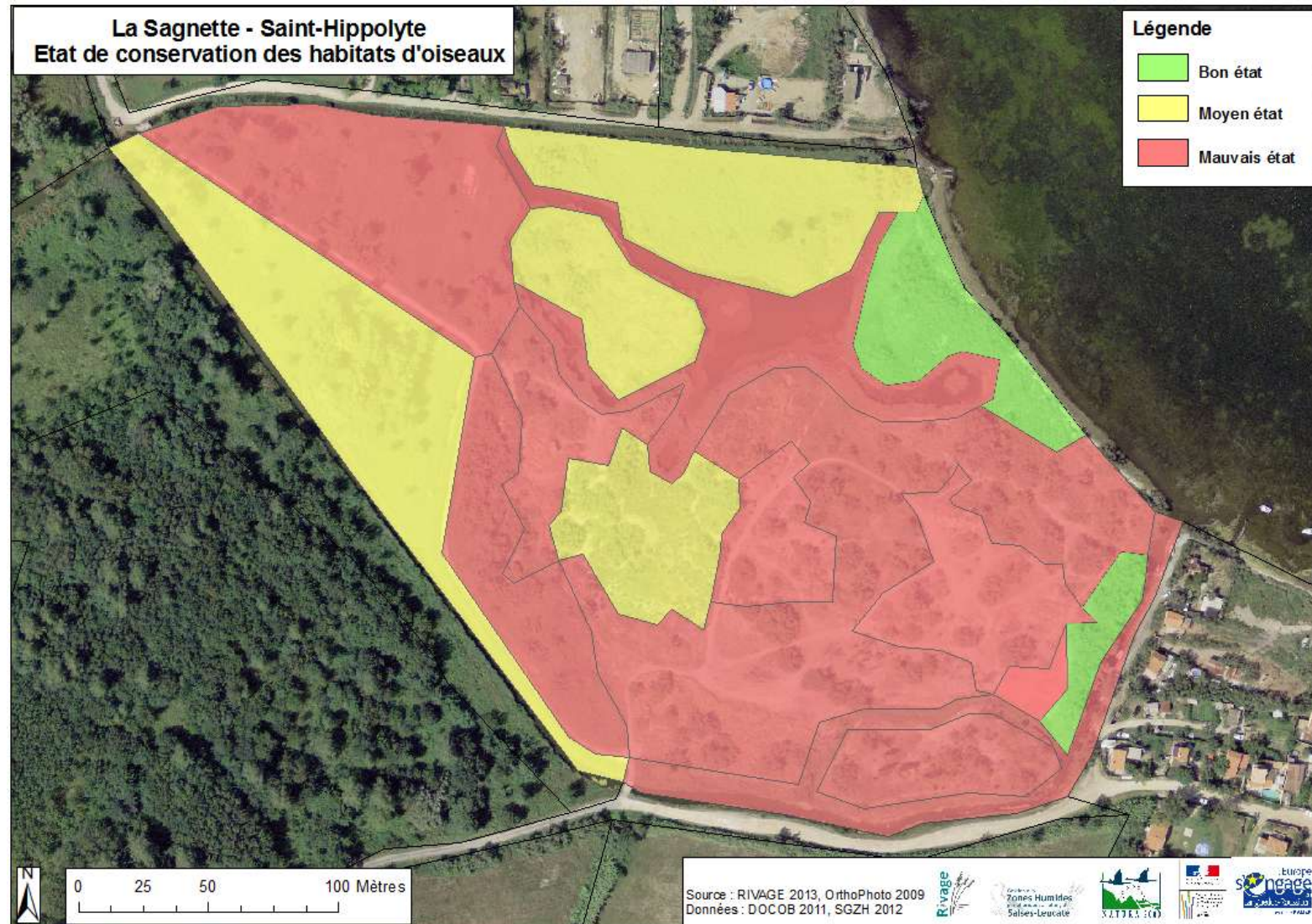
*D'une manière générale, l'état des connaissances sur les populations des oiseaux nicheurs, hivernants et migrants ne permet pas de donner d'avantage de résultats. Il serait donc intéressant de mettre en place des comptages voire des suivis scientifiques afin de pallier à ce manque de données.*

Carte 9 : Les habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire





Carte 10 : Etat de conservation des habitats d'oiseaux



### 3. Les reptiles et amphibiens

Une des particularités du site correspond à la présence de l'Emyde Lépreuse, *Mauremys leprosa*. C'est une tortue dulçaquicole, de taille comprise entre 12 et 20 cm, qui trouve sa limite de répartition nord en France. L'essentiel des populations est concentré sur le seul département des Pyrénées-Orientales, l'Emyde est donc considérée comme un des reptiles le plus menacé de France. L'Emyde fait l'objet d'un PNA (Plan National d'Action en faveur de L'Emyde lépreuse) depuis 2012. Il a une durée de 4 ans.

L'objectif du PNA est de s'assurer de la conservation de l'espèce en France. Ce plan permet de mutualiser les connaissances acquises et d'élaborer une stratégie commune pour garantir son maintien dans notre pays.

Des chercheurs du CEFREM<sup>20</sup> à l'Université de Perpignan étudient la génétique de cette espèce et les parasites présents sur cette espèce et sur d'autres, comme, la Cistude d'Europe, pour connaître leur fonctionnement et les interactions entre l'hôte et le parasite. Des campagnes de captures sont donc réalisées régulièrement sur le site.

Deux sous-espèces d'Emyde lépreuse existent :

- *Mauremys leprosa leprosa* (phénotype A) : qui constitue les populations française, ibérique et du Maroc au nord de l'Atlas,

- *Mauremys leprosa saharica* (phénotype B) : qui rassemble les populations du Maroc, du Sud de l'Atlas jusqu'à la Libye.

Le phénotype A16 est le plus répandu dans le département des P-O. Le phénotype A18 est typique de la Catalogne. En 2008, 2010 et 2012, 12 individus ont été capturés et marqués à la Sagnette. Il s'agit des individus : 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 150, 277, 324.

Seul un individu a fait l'objet d'une analyse génétique. Cette analyse a révélé un phénotype A18. Des analyses supplémentaires permettront de dire si l'espèce présente à la Sagnette est endémique à la Catalogne ou non.

Espèce (nom latin)	Statut de protection	Statut de conservation	Habitats naturels utilisés	Habitats sur la Sagnette
Emyde lépreuse <sup>21</sup> EUR : 1221 ( <i>Mauremys leprosa</i> )	-Annexe II Convention de Berne -Annexe II Directive Habitats-Faune Flore -Liste des amphibiens et des reptiles protégés ; liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France	-En danger dans le monde (liste rouge UICN) -Vulnérable en Europe (liste rouge reptiles) -En danger en France (liste rouge des espèces menacées)	Oueds méditerranéens, avec une végétation dense sur les berges, tolère eaux saumâtres et faiblement eutrophisées.	<b>Avéré</b> (12 individus marqués) - Comptage en cours dans le cadre d'un suivi en 2013

<sup>20</sup> CEFREM : Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens.

<sup>21</sup> Emyde lépreuse est également recensée dans la ZNIEFF de type 1 : Marais du Mas Tamarit (910030251).



## a. Méthode

En 2013, un suivi des populations de tortues aquatiques a été mis en place sur le site de la Sagnette. Des nasses sont installées dans les agouilles et dans le plan d'eau de faible profondeur et relevées 24h après. Dans le cas où les individus capturés ne sont pas connus, ils sont marqués, mesurés et un prélèvement de sang est effectué et envoyé aux chercheurs de l'Université de Perpignan. Le suivi de l'Emyde a débuté en avril et s'est achevé en juillet. Des tapis à reptiles ont également été posés sur la Sagnette. Ces tapis attirent les reptiles qui les utilisent comme zone d'insolation. Ces tapis ont été laissés toute la saison d'été, de mai à août, et relevés plusieurs fois afin d'observer les espèces présentes sur le site.

## b. Résultats

En ce qui concerne les Emydes lépreuses, sept individus ont été capturés et marqués et trois individus ont été re-capturés. Les individus capturés et marqués sont 324, 327, 328, 329, 330, 331, 332. Les individus capturés, marqués et re-capturés sont : 324, 327, 328.

En juillet, il semblerait que les individus se soient déplacés au niveau du plan d'eau en raison de l'eutrophisation apparente des agouilles.

Quant au suivi herpétofaune, six espèces ont été observées et sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Espèces (nom latin)	Statut de conservation	Statut de protection	Habitats naturels utilisés
<b>Lézard ocellé</b> ( <i>Timon lepidus</i> )	-Quasi menacé au niveau mondial -Vulnérable en France	-En Europe : Annexes II et II de la convention de Berne -En France : Article 3 de la Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection -Plan National d'Actions (PNA 2012-2016)	Milieus secs de type méditerranéen en dehors des forêts denses et des zones de grandes cultures dépourvues d'abris.
<b>Grenouille de Pérez</b> ( <i>Pelophylax perezii</i> )	-Préoccupation mineure sur la liste rouge des espèces mondiales de l'UICN -Quasi menacée sur la liste rouge des amphibiens de France	-Dans le monde : convention de Washington -En Europe : Annexe V Directive Habitats de -En France : Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection	Eaux permanentes et temporaires douces et légèrement saumâtres.
<b>Rainette méridional</b> ( <i>Hyla meridionalis</i> )	-Préoccupation mineure au niveau mondial -Préoccupation mineure au niveau national	-En Europe : Annexe II de la convention Berne et Annexe IV de la Directive Habitats -En France : Article 2 de la Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les	Mares temporaires près du littoral. S'observe également dans les jardins, étangs, piscines. Peut vivre dans de l'eau de mauvaise qualité.

		modalités de leur protection	
<b>Couleuvre de Montpellier</b> ( <i>Malpolon monspessulanus</i> )	-Préoccupation mineure au niveau mondial -Préoccupation mineure au niveau national	-En Europe : Annexes II et III de la Convention de Berne -En France : Article 3 de la Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection	Milieus secs riche en formation rocheuses. Préfère milieux avec une végétation dense et un point d'eau à proximité.
<b>Lézard Catalan</b> ( <i>Podarcis liolepis</i> )	-Préoccupation mineure au niveau mondial -Préoccupation mineure au niveau national	-En Europe : Annexe III de la Convention de Berne -En France : Article 2 de la Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection	Rochers, murs, troncs d'arbres, forte insolation. Souvent rencontré près des installations humaines (maisons, jardins, parfois sur des toits).
<b>Psammodrome d'Edwards</b> ( <i>Psammodromus edwardsianus</i> )	-Préoccupation mineure au niveau mondial -Quasi menacé en France	-En Europe : Annexe III de la Convention de Berne -En France : Article 3 de la Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection	Milieus secs, principalement dans les zones parsemées de petits végétation denses et bases. Observé aussi dans des milieux plus arides comme les plaines de sable ou de graviers à végétation maigre et dispersée.

NB : en août 2013, RIVAGE ne possède pas toutes les informations et l'analyse des résultats de la campagne de suivi menée par le GOR. Pour cette raison, cette partie n'est pas exhaustive et sera complétée par la suite.

#### 4. La flore patrimoniale

Deux espèces d'orchidées sont présentes sur le site de la Sagnette.

La première est l'Orchidée géante (*Himantoglossum robertianum*) (Cf. Figure 8). Cette espèce est inscrite à la Liste rouge des orchidées de France métropolitaine (2009), est classée

**Figure 8 : Orchidée géante à la Sagnette**



Crédit photographique : J. Robert, 2013.

en préoccupation mineure, et est protégée dans certaines régions comme en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

La seconde est l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*). Cette espèce est inscrite sur la liste rouge des espèces mondiales de l'UICN en préoccupation mineure. Elle est protégée à l'échelle mondiale par la convention de Washington (ou CITES). Cette espèce a un statut de protection dans certaines régions ou certains départements de France, mais ce n'est pas le cas dans le Languedoc-Roussillon ou les Pyrénées-Orientales.

**Figure 9 : L'Orphis bouc**



Crédit photographique : J. Robert, 2013.

Une troisième espèce d'orchidée est observable sur le site. Il s'agit de l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) (Cf. Figure 9). Elle est inscrite sur la liste rouge des orchidées de France métropolitaine en préoccupation mineure. Elle est protégée dans certaines régions, comme en Rhône-Alpes, mais pas en Languedoc-Roussillon.

Une quatrième espèce d'orchidée est présente sur le Sagnette à savoir : *Ophrys araneola*. Elle est classée en préoccupations mineure à l'échelle nationale. Elle est également protégée dans certaines régions comme en Alsace mais en Languedoc-Roussillon.

## 5. Les insectes

Figure 10 : Empuse



Crédit photographique : E. De Blas, 2013.

Plusieurs espèces d'insectes ont été observées à la Sagnette. Il s'agit de :

- **l'Agrion de mercure** (*Coenagrion mercuriale*), espèce d'intérêt communautaire recensée dans le DOCOB du Complexe lagunaire de Salses-Leucate (Cf. Figure 11) ;
- **l'Agrion élégant** (*Ischnura elegans*), espèce inscrite sur la liste rouge des espèces mondiale de l'UICN en préoccupation mineure (Cf. Figure 11) ;
- **l'Empuse** (*Empusa pennata*) de la famille des Mantres religieuses (Cf. Figure 10).

Espèce (nom latin)	Statut de protection	Statut de conservation	Habitats naturels utilisés	Habitats sur la Sagnette
<b>Agrion de mercure</b> EUR : 1044 ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	-Annexe II Convention de Berne -Annexe II Directive Habitats-Faune Flore -Article 3 Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	-Quasi-menacé dans le monde (liste rouge UICN) -En danger en France (liste rouge des espèces menacées)	Milieux lotiques permanents de faible importance, eaux claires, bien oxygénées, en zones bien ensoleillées.	<b>Avéré</b>
<b>Agrion élégant</b> ( <i>Ischnura elegans</i> )	-Non protégée	-En préoccupation mineure dans le monde (liste rouge UICN)	Eaux stagnantes dans des milieux d'altitude inférieure à 1 000 m.	<b>Avéré</b>
<b>Empuse</b> ( <i>Empusa pennata</i> )	-Non protégée	-Non évaluée	Lieux secs avec une végétation dense et buissonnante.	<b>Avéré</b>

Figure 11 : Agrion de mercure à gauche et Agrion élégant à droite sur le site



Crédits photographiques : K. Borensztein, 2012 et E. De Blas, 2013.

## 6. Les chiroptères

La Sagnette représente un habitat d'alimentation potentiel pour plusieurs espèces de chiroptères d'intérêt communautaire, à savoir : le Grand murin (*Myotis myotis*) (EUR : 1324), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (EUR : 1304), le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) (EUR : 1310), le *Myotis capaccinii* (EUR : 1321), le Petit Murin (*Myotis blythii*) (EUR : 1307) et le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (EUR : 1303). Par exemple, les terrains de chasse du Grand murin sont des forêts avec peu de sous-bois, des végétations herbacées rases, et le Grand rhinolophe apprécie les milieux semi-ouverts avec une mosaïque de milieux (boisements, prairies pâturées, haies, vergers, etc.).

## 7. L'ichtyofaune

Espèce (nom latin)	Statut de protection	Statut de conservation	Habitats naturels utilisés	Habitats sur la Sagnette
<b>Barbeau méridional</b> EUR : 1138 ( <i>Barbus meridionalis</i> )	-Annexe II Convention de Berne -Annexe II et V Directive Habitats-Faune Flore -Article 1 Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national	-Quasi-menacé dans le monde (liste rouge UICN) -Quasi-menacé en France (liste rouge des espèces menacées)	Rivières intermittentes méditerranéennes, eaux bien oxygénées et fraîches, tolère baisse oxygène, assèchements partiels du lit et crues violentes saisonnières.	<b>Potentiel</b>

*En ce qui concerne les parties 4. La flore patrimoniale, 5. Les insectes, 6. Les chiroptères, et 7. L'ichtyofaune l'état des connaissances est insuffisant. Il serait donc utile et intéressant de mettre en place des relevés floristique et des insectes ainsi que des suivis des chauves-souris et des poissons.*

## 8. Les espèces envahissantes

Au niveau faunistique, les espèces envahissantes recensées sont :

- le Ragondin (*Myocastor coypus*),
- l'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*),
- la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*).

Au niveau floristique, un travail a été réalisé au cours de l'année 2011-2012 par les étudiants de la Licence professionnelle GADER<sup>22</sup> de l'Institut Universitaire Technologique de Perpignan et a été complété en 2013 par le syndicat RIVAGE. La réalisation d'une cartographie a permis de recenser les différentes espèces présentes et le taux de recouvrement des habitats naturels par le cortège.

Les espèces envahissantes en Méditerranée ont été évaluées par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBNM de Porquerolles) qui a mis en œuvre un système de hiérarchisation des espèces. Cette hiérarchisation repose sur l'analyse du risque encouru par l'environnement lors d'introduction d'espèces exotiques<sup>23</sup>. Les espèces sont ainsi classées en quatre listes :

- la liste noire : qui regroupe les espèces qui présentent un risque fort,
- la liste grise : qui recense les espèces dont le risque n'est pas encore évalué dans la région,
- la liste d'observation : qui rassemble les espèces dont le risque est intermédiaire,
- la liste blanche : qui répertorie les espèces qui présentent un risque faible.

Sur la zone humide de la Sagnette, les espèces végétales envahissantes identifiées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

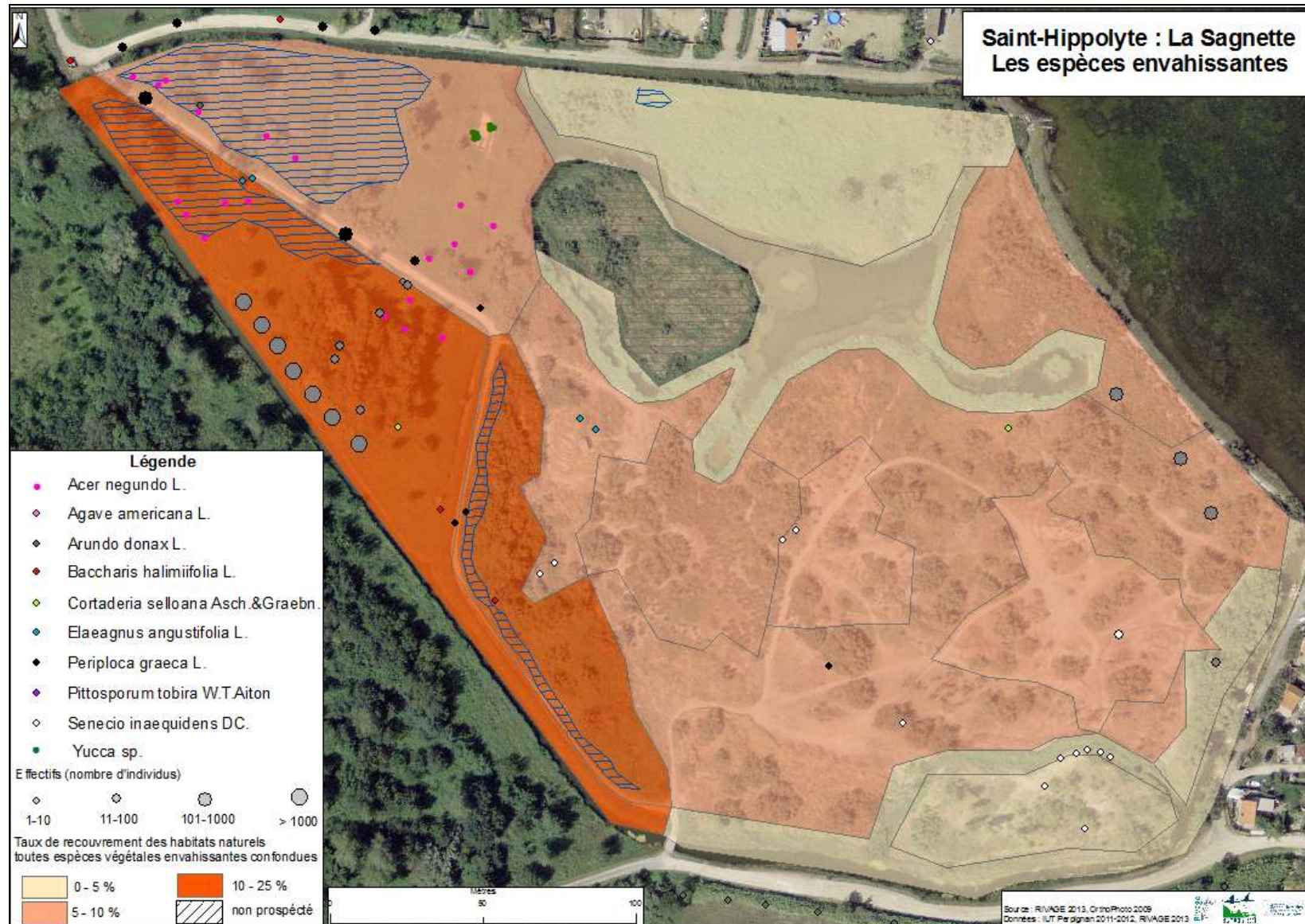
Espèces	Classement liste CBNM
Agave américaine ( <i>Agave americana</i> )	Liste noire
Bourreau des arbres ( <i>Periploca graeca</i> )	Liste noire
Canne de provence ( <i>Arundo donax</i> )	Liste noire
Chèvrefeuille du Japon ( <i>Lonicera japonica</i> )	Liste noire
Erable negundo ( <i>Acer negundo</i> )	Liste noire
Herbe de la pampa ( <i>Cortaderia selloana</i> )	Liste noire
Olivier de bohème ( <i>Elaeagnus angustifolia</i> )	Liste noire
Pittosporum du Japon ( <i>Pittosporum tobira</i> )	Liste d'observation
Sénéçon en arbre ( <i>Baccharis halimifolia</i> )	Liste noire
Sénéçon du Cap ( <i>Senecio inaequidens</i> )	Liste noire
Yucca ( <i>Yucca gloriosa</i> )	Liste noire

<sup>22</sup> GADER : Gestion et Aménagement Durable des Espaces et de Ressources.

<sup>23</sup> Plus d'informations sur le site internet : [http://www.invmed.fr/generalites\\_listes](http://www.invmed.fr/generalites_listes)



Carte 11 : Localisation des espèces végétales envahissantes sur la Sagnette



## V. Enjeux

### 1. Enjeux socio-économiques

Compte tenu des diagnostics réalisés, les enjeux socio-économiques sont les suivants :

- Maintien et/ou développement des activités professionnelles et de loisirs dans le respect de la sensibilité du site.
- Conserver l'attractivité du site dans le respect de la sensibilité du site : paysage naturel
- Prise de conscience de la sensibilité et du patrimoine naturel du site auprès des usagers.

### 2. Enjeux écologiques

#### a. Les habitats naturels

Une hiérarchisation des enjeux a été effectuée et validée au cours de la réalisation du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate. Cette hiérarchisation s'appuie sur un référentiel régional, elle s'applique aux habitats d'intérêt communautaire et permet de définir les enjeux de conservation et de prioriser les actions de gestion (DOCOB, 2011) (Cf. Annexe 3)

Un enjeu exceptionnel est présent sur les prés salés méditerranéens des hauts niveaux (EUR : 1410-2 ; CB : 15.53 et 15.57) et un enjeu fort est appliqué sur les fourrés halophiles méditerranéens (EUR : 1420 ; CB : 44.612).

Le petit boisement à Aulne glutineux, bien que non recensé dans le DOCOB, présente également un fort enjeu de conservation de part sa très faible représentativité dans les Pyrénées-Orientales et son intérêt pour l'accueil de l'avifaune.

#### b. Les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Les deux grandes unités identifiées dans le Document d'Objectifs et présentes sur le site sont les lagunes, lido et sansouires et les roselières et marais doux. Ces grandes unités regroupent les habitats naturels suivants : les pelouses méditerranéennes subnitrophiles (CB : 34.81), les fourrés de Tamaris (CB : 44.813), les fossés et petits canaux (CB : 89.22) et les roselières (CB : 53,11). Ces habitats ne sont pas d'intérêt communautaire, donc, aucun enjeu de conservation n'a été identifié dans le Document d' Objectifs. Néanmoins, certaines espèces d'intérêt communautaire utilisent ces habitats sur la Sagnette (12 espèces sur 30).

*(P) correspond à une espèce dont l'habitat est potentiel sur la Sagnette.*

*(A) correspond à une espèce dont l'habitat est avéré sur la Sagnette.*

Ainsi, un enjeu très fort est présent sur la Lusciniole à moustaches (*Acrocephalus melanopogon*) (A).

Un enjeu fort est identifié pour les espèces suivantes :

- Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*) (P),
- Héron pourpré (*Ardea purpurea*) (A),
- Talève sultane (*Porphyrio porphyrio*) (P),
- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) (P).

Un enjeu modéré est déterminé pour les espèces d'oiseaux :

- Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) (A),
- Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*) (P),
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) (P),
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) (A),
- Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) (A),
- Grand-Duc d'Europe (*Bubo bubo*) (P).

Un enjeu faible est présent sur l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) (P).

Certains oiseaux d'intérêt communautaire n'ont pas été évalués car ils sont présents sur les sites Natura 2000 seulement en période de migration ou d'hivernage. Ces populations ne représentent donc pas un enjeu particulier (5 espèces sur 30). Il s'agit des espèces suivantes :

- Grande aigrette (*Ardea alba*) (A),
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) (A),
- Milan noir (*Milvus migrans*) (A),
- Circaète Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*) (A),
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) (A).

Les autres espèces d'oiseaux ne sont pas d'intérêt communautaire mais possèdent des statuts de protection et/ou de conservation importants (13 espèces sur 30). L'ensemble des espèces présentées dans le tableau ci-dessous utilisent de manière avérée les différents habitats cités précédemment.

Espèces	Statut de protection	Statut de conservation
Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )	-Inscrite en annexe A de la convention de Washington -Inscrite en annexe II de la convention Berne -Inscrite en annexe II de la convention de Bonn -Inscrite dans l'article 3 de la Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	-Préoccupation mineure dans Liste rouge mondiale de l'UICN -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	-Inscrite en annexe III de la convention Berne -Inscrite dans l'article 3 de la Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	-Préoccupation mineure dans Liste rouge mondiale de l'UICN -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine
Tadome de belon ( <i>Tadorna tadorna</i> )	-Inscrite en annexe II de la convention Berne -Inscrite en annexe II de la convention de Bonn -Inscrite dans l'article 3 de la Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	-Préoccupation mineure dans Liste rouge mondiale de l'UICN -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine
Huppe facies ( <i>Upupa epops</i> )	-Inscrite en annexe III de la convention Berne -Inscrite dans l'article 3 de la Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	-Préoccupation mineure dans Liste rouge mondiale de l'UICN -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine
Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> )	-Inscrite en annexe II de la convention Berne -Inscrite dans l'article 3 de la Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	-Préoccupation mineure dans Liste rouge mondiale de l'UICN -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine
Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	-Inscrite en annexe II de la convention Berne -Inscrite en annexe II de la convention de Bonn -Inscrite annexes II et III de la Directive Oiseaux -Article 1 de la Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée	-Préoccupation mineure dans Liste rouge mondiale de l'UICN -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine

Espèces	Statut de protection	Statut de conservation
		-Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine
Canard chipeau ( <i>Anas strepera</i> )	-Inscrite en annexe III de la convention Berne -Inscrite en annexe II de la convention de Bonn -Inscrite annexe II de la Directive Oiseaux -Article 1 de la Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée	-Préoccupation mineure dans Liste rouge mondiale de l'UICN -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> )	-Inscrite en annexe A de la convention de Washington -Inscrite annexe I de la Directive Oiseaux -Inscrite en annexe II de la convention Berne -Inscrite en annexe II de la convention de Bonn -Inscrite dans l'article 3 de la Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	-Préoccupation mineure dans Liste rouge mondiale de l'UICN -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine
Bouscarle de Cetti ( <i>Cettia cetti</i> )	-Inscrite en annexe III de la convention Berne -Inscrite dans l'article 3 de la Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	-Préoccupation mineure dans Liste rouge mondiale de l'UICN -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine
Gallinule poule-d'eau ( <i>Gallinula chloropus</i> )	-Inscrite en annexe III de la convention Berne -Inscrite annexe II de la Directive Oiseaux -Inscrite dans l'article 3 de la Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection -Article 1 de la Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée	-Préoccupation mineure dans Liste rouge mondiale de l'UICN -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine
Coucou geai ( <i>Clamator glandarius</i> )	-Inscrite en annexe II de la convention Berne -Inscrite dans l'article 3 de la Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	-Préoccupation mineure dans Liste rouge mondiale de l'UICN -Quasi menacée dans Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine
Cisticole des joncs ( <i>Cisticola juncidis</i> )	-Inscrite en annexe III de la convention Berne -Inscrite dans l'article 3 de la Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	-Préoccupation mineure dans Liste rouge mondiale de l'UICN -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	-Inscrite annexe II et III de la Directive Oiseaux -Inscrite en annexe III de la convention Berne -Inscrite en annexe II de la convention de Bonn -Inscrite dans l'article 3 de la Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection -Article 1 de la Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée	-Préoccupation mineure dans Liste rouge mondiale de l'UICN -Préoccupation mineure dans Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine

### c. Les autres espèces qui ont un intérêt communautaire

Les enjeux de conservation, concernant chaque groupe d'espèce de l'annexe II de la Directive Habitat prennent en compte le statut des espèces recensées à différents niveaux (international, national, régional), l'état de conservation de ces espèces, les menaces qui pèsent sur elles et les mesures de gestion les plus importantes à mettre en œuvre.

La méthodologie régionale mise au point par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (C.E.N. L-R.) pour l'évaluation des enjeux de conservation n'est pas applicable en l'état actuel des connaissances. Parmi les critères d'évaluation, cette méthode prend en compte des effectifs de population. Ces données ne sont pas encore disponibles sur le site de la Sagnette.

### **Enjeux concernant les mammifères :**

La zone humide de la Sagnette est attractive pour l'alimentation des chauves-souris, de part la variété des milieux (présence de plans d'eau, de milieux ouverts et semi-ouverts, etc.) qui favorise la présence d'espèces aux exigences variées. Parmi les différentes espèces recensées, l'importance régionale est forte pour le Petit Murin et le Minoptère de Schreibers et très forte pour le Murin de Capaccini. Leur présence est potentielle sur le site.

### **Enjeux concernant les reptiles :**

La présence de l'Émyde lépreuse (*Mauremys leprosa*) est avérée sur la Sagnette. 12 individus ont été marqués en 2012, 2010 et 2008 et 7 en 2013. Le suivi mis en place en 2013 permettra d'obtenir d'avantage de données. L'enjeu de conservation de cette espèce pourra être amélioré lors de la 1<sup>ère</sup> évaluation de ce plan de gestion. Cette espèce a un statut de conservation en danger dans le monde (liste rouge UICN) et en France (liste rouge des espèces menacées). De plus, l'Émyde lépreuse est inscrite à annexe II de la Convention de Berne, à annexe II Directive Habitats, sur la Liste des amphibiens et des reptiles protégés et la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France.

### **Enjeux concernant les poissons :**

La présence d'agouilles dans le site assure un habitat potentiel pour le Barbeau méridional dont la conservation revêt une importance forte au niveau régional. *Barbus meridionalis* est strictement limité au sud de la France et au nord-est de l'Espagne. Sa présence dans le site est à confirmer. L'amélioration des connaissances sur les populations et leur répartition dans le site Natura 2000 est indispensable pour envisager des mesures en faveur de cette espèce. Mais il est certain que sa conservation est liée au maintien (voire l'amélioration) de la qualité de l'eau et de débits suffisants. Son statut de conservation est quasi-menacé dans le monde (liste rouge UICN) et en France (liste rouge des espèces menacées). Il est également inscrit à l'annexe II de la Convention de Berne, l'annexe II et V de la Directive Habitats et dans l'article 1 Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national

## **VI. Menaces qui pèsent sur le site**

Plusieurs menaces sont identifiées sur la zone humide de la Sagnette, à savoir (Cf. Figure 12) :

- La **circulation d'engins motorisés** qui engendre une destruction du couvert végétal donc une détérioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats patrimoniaux. De plus, cette pratique est illégale au vue de l'article L 362-1 du Code de l'environnement. En effet, la circulation des engins à moteur est interdite sur les espaces naturels et sur les voies non circulables, c'est-à-dire, non classées dans le domaine public routier de l'Etat et des collectivités territoriales.
- La **non maîtrise de la fréquentation**. En effet, aucun aménagement ne prévoit la canalisation du public ce qui induit une fréquentation désordonnée. Ainsi, le nombre de chemins s'est multiplié et le piétinement provoque une destruction des habitats naturels. Cette fréquentation non canalisée peut également provoquer un dérangement des populations d'oiseaux, principalement à proximité du plan d'eau et des roselières.
- De nombreuses **espèces envahissantes** sont observées sur le site. Un développement excessif des plantes envahissantes, comme c'est le cas du Chèvrefeuille du Japon sur les roselières, engendre une perte de typicité de l'habitat et peut conduire à la fermeture du milieu. La faune envahissante (ragondin, Ecrevisse de Louisiane, Tortue de Floride) peut entrer en concurrence avec les espèces autochtones. Par exemple, l'Ecrevisse rouge de

Louisiane tolère des conditions appauvries en oxygène et supporte des pollutions importantes. Ce pouvoir colonisateur lui a permis d'occuper plus facilement l'habitat de l'Ecrevisse à pattes blanches qui est une espèce beaucoup moins tolérante. En effet, elle a besoin d'une eau claire, d'une excellente qualité et très bien oxygénée (Cahiers d'habitats, Tome 7). L'Ecrevisse rouge de Louisiane entre donc en compétition avec l'Ecrevisse à pattes blanches, et aussi avec les autres espèces présentes dans le milieu, pour l'occupation de l'habitat et les ressources alimentaires. Les échassiers qui se nourrissent de crustacés, comme les hérons et les aigrettes, peuvent également être en compétition avec cette espèce. Néanmoins, cette compétition est ambiguë. D'un côté le nombre et la diversité des proies pourraient évoluer, moins d'espèces et d'individus de poissons par exemple, et, d'un autre côté, une population d'Ecrevisse rouge de Louisiane peut constituer une ressource alimentaire plutôt importante pour ces oiseaux. D'un point de vue général, un développement très important d'espèces envahissantes engendre une perte de diversité.

- Il reste des **vestiges d'urbanisation** (dalle béton, ferrailles, etc.) lorsque certaines parcelles étaient des vacants communaux. C'est le cas de la parcelle triangulaire nord à l'ouest du site. De plus, sur un ancien îlot au sud du site, se situe l'ancien lieu de bal de la commune. Une dalle béton et un lampadaire subsistent.

- De nombreuses sources de **pollution** ont été identifiées sur la Sagnette. Des traces de feux de bois, de plastiques et des dépôts de déchets très variés ont été observés (remblais, bouteilles en verre, lavabos, meubles, pneus, etc.).

- Le **dépôt et le transport de déchets** est aussi une menace avérée sur les agouilles qui ceinturent le site. Ces dépôts peuvent engendrer une mauvaise circulation de l'eau, des pollutions chimiques et visuelles.

- L'ouverture des graus dans les années 60 (Cf. II.1) et l'action du vent marin engendre la **salinisation des terres**. Ces fluctuations physico-chimiques peuvent être néfastes pour les habitats d'eau douce, comme les roselières, mais sont bénéfiques pour les habitats d'eau saumâtre, comme les fourrés halophiles et les prés salés. La notion d'équilibre entre donc en ligne de compte.

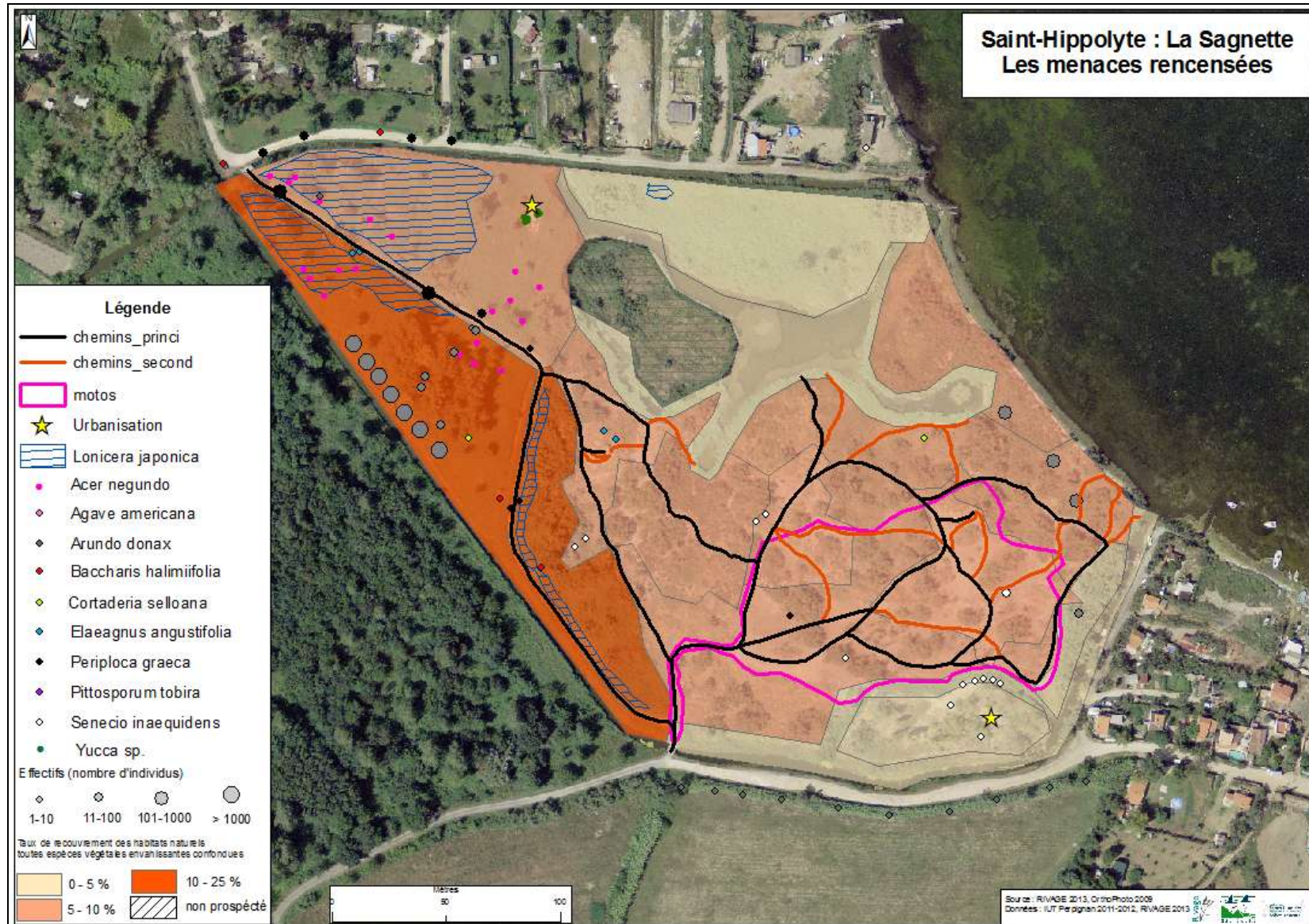


**Figure 12 : De gauche à droite, du haut vers le bas : circulation d'engins non maîtrisée, urbanisation, espèces envahissantes et dépôts de déchets**



La carte présentée ci-après permet de localiser les différentes menaces identifiées sur le site de la Sagnette.

Carte 12 : Localisation des menaces existantes





## VII. Grandes orientations de gestion

Les orientations de gestion résultent du croisement des enjeux de conservation et des menaces identifiées. Chaque orientation de gestion est déclinée en plusieurs objectifs de gestion. Les cinq orientations de gestion, ainsi que les objectifs de gestion associés, ont été fixés et validés par le premier Comité de Pilotage qui a eu lieu le 15 mai 2013. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Grandes orientations de gestion	Objectifs de gestion
<p><b>Conserver et améliorer le patrimoine naturel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer l'état de conservation des habitats naturels.</li> <li>-Améliorer l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaires.</li> <li>-Développer les potentialités d'accueil des populations d'oiseaux nicheurs.</li> <li>-Développer les potentialités d'accueil de l'Emyde lépreuse.</li> <li>-Conserver les autres espèces qui ont un intérêt patrimonial.</li> </ul>
<p><b>Organiser/canaliser la fréquentation du public dans le respect de la sensibilité des milieux, de la vulnérabilité des espèces et des usages</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maîtriser la fréquentation sur le site.</li> <li>-Maintenir les activités existantes dans le respect des autres objectifs de gestion.</li> </ul>
<p><b>Améliorer l'état des connaissances et mettre en place des suivis scientifiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer les connaissances sur les populations d'oiseaux : nicheurs, sédentaires et hivernants.</li> <li>-Améliorer les connaissances sur les reptiles et les batraciens.</li> <li>-Améliorer les connaissances sur l'ichtyofaune.</li> <li>-Améliorer les connaissances sur les insectes.</li> <li>-Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêts communautaires.</li> <li>-Suivre l'évolution des espèces envahissantes.</li> </ul>
<p><b>Informier et sensibiliser les acteurs et les usagers du site</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Informier et sensibiliser le public sur le patrimoine naturel existant et les impacts qu'ils peuvent engendrer.</li> <li>-Poursuivre les opérations de police menées sur le site.</li> </ul>
<p><b>Entretien et gérer le site</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Assurer la gestion et l'entretien courant du site.</li> </ul>

Ces objectifs de gestion sont en cohérence avec les grands objectifs du DOCOB des sites Natura 2000 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate et de la Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à la lagune de Salses-Leucate. Ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

<b>DOCOB</b>	<b>SGZH</b>
Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et de ses zones humides périphériques.	Préserver et reconquérir les Zones Humides.
Informier, former, sensibiliser les acteurs du territoire (grands publics, professionnels, touristes, ...) et améliorer la surveillance des espaces naturels.	Maîtriser la fréquentation en Zone Humide.
Gérer et canaliser la fréquentation.	Maintenir ou améliorer la qualité du patrimoine naturel.
Contrôler les populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes.	Maintenir ou améliorer la gestion et la qualité de l'Eau à travers les Zones Humides.
Améliorer les connaissances et assurer le suivi des milieux naturels et des espèces.	Développer des pratiques de culture et d'élevage durables en Zone Humide.

Ces cinq grandes orientations de gestion sont déclinées dans des fiches individuelles, nommées fiches opérations. Chaque fiche permet de présenter plus en détail l'orientation de gestion, les habitats naturels et les espèces sur lesquels elle intervient et quelques pistes de gestion qui seront complétées, par la suite, au cours de réunions de groupes de travail thématique.

<b>Conserver et améliorer le patrimoine naturel</b>	
<b>Détails de l'orientation</b>	Compte tenu des enjeux écologiques identifiés et des menaces observées sur cette zone humide, il est nécessaire de mettre en place des mesures de gestion afin de conserver et d'améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces présentes et dont les enjeux de conservation sont identifiés.
<b>Habitats naturels concernés</b>	<p>L'ensemble des habitats présents sur le site de la Sagnette est concerné par cette orientation de gestion. Deux habitats sont d'intérêt communautaire, à savoir, les prés salés méditerranéens (EUR : 1410-2 : 15.53 et 15.57) et les fourrés halophiles méditerranéens (EUR : 1420 ; 44.612). Les quatre autres habitats naturels représentent un intérêt patrimonial important. Il s'agit de fourrés de Tamaris (44.813), de roselières (53.11), de pelouses méditerranéennes subnitrophiles (34.81) et de fossés et petits canaux (89.22). De plus, la zone boisée à Aulne glutineux constitue un enjeu fort de conservation pour l'avifaune et, est très peu représentée dans le département.</p> <p>Les prés salés et les roselières occupent plus de la moitié du site (5, 2 ha sur 7, 09) et leur état de conservation est mauvais. Les autres habitats représentent une petite surface sur la zone humide et sont globalement en moyen état de conservation. Il semble donc judicieux de commencer par améliorer l'état de conservation des habitats les plus représentés, puis de se concentrer sur les autres habitats et/ou de mettre en place une mesure bénéfique pour l'ensemble du site. Ce dernier type de mesure sera privilégié.</p>
<b>Espèces concernées</b>	Les espèces d'oiseaux, de reptiles, de batraciens, d'insectes et toutes autres espèces sont prises en compte dans cette orientation de gestion.
<b>Pistes d'opérations de gestion liées à cet objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer l'état de conservation des habitats naturels</li> <li>-Evacuer les déchets (remblai, plastiques, verre, etc.)</li> <li>-Lutter contre les espèces envahissantes</li> <li>-Améliorer les potentialités d'accueil des espèces animales (Emyde et avifaune)</li> <li>-Réhabiliter/entretenir le réseau hydraulique</li> </ul>

<b>Organiser/canaliser la fréquentation du public dans le respect de la sensibilité des milieux, de la vulnérabilité des espèces et des usages</b>	
<b>Détails de l'orientation</b>	La circulation d'engins à moteur et une fréquentation non maîtrisée impactent fortement et de manière négative les habitats et les espèces présentes sur ce site. Il apparaît donc primordial d'organiser et de canaliser les usagers sur la Sagnette. De plus, plusieurs activités naturalistes et culturelles sont exercées sur cet espace naturel, il en convient de les maintenir, voire de les développer, dans le respect de la sensibilité des habitats et des espèces présentes.
<b>Habitats naturels concernés</b>	Cet objectif concerne l'ensemble des habitats naturels et est fortement lié à la conservation et l'amélioration de l'état de conservation du patrimoine naturel. En effet, les mesures de gestion déduites de cette orientation permettront de réduire, voire de supprimer, le piétinement du couvert végétal et la multiplication des chemins, ainsi que le dérangement des espèces animales et les sources de pollutions.
<b>Espèces concernées</b>	Cette orientation de gestion prend en compte l'ensemble des espèces d'oiseaux, de reptiles, de batraciens, d'insectes et toutes les autres espèces.
<b>Pistes d'opérations de gestion liées à cet objectif</b>	-Réduire/limiter les nuisances occasionnées par les engins à moteur -Canaliser la fréquentation du public

<b>Améliorer l'état des connaissances et mettre en place des suivis scientifiques</b>	
<b>Détails de l'orientation</b>	Le diagnostic écologique a été réalisé principalement par un recueil et une compilation de données provenant du DOCOB du Complexe lagunaire de Salses-Leucate et du Groupement Ornithologique du Roussillon (GOR). Certaines données ne sont pas spécifiques à la Sagnette. Il serait donc utile de développer ces connaissances afin de mieux connaître le site (les populations d'espèces, les enjeux, etc.) et d'adapter en conséquence les actions de gestion.
<b>Habitats naturels concernés</b>	Il est important de suivre l'évolution des habitats naturels et des habitats d'espèces afin de mener une gestion utile et efficace. L'ensemble des habitats est donc concerné.
<b>Espèces concernées</b>	Un manque de données spécifiques à la Sagnette est présent pour la flore, les insectes, poissons et les chauves-souris. L'état des connaissances doit être amélioré pour les oiseaux, tortues, batraciens et amphibiens.
<b>Pistes d'opérations de gestion liées à cet objectif</b>	-Mettre en place des suivis scientifiques sur les populations d'espèces peu ou pas connues -Poursuivre l'acquisition de données sur les populations d'espèces connues -Coordonner des actions scientifiques avec les associations locales -Suivre l'évolution des habitats naturels -Suivre l'évolution des espèces envahissantes
<b>Informers et sensibiliser les acteurs et les usagers du site</b>	



<b>Détails de l'orientation</b>	L'information et la sensibilisation sont des notions clés dans la gestion des espaces naturels. Il est indispensable de prévoir des outils de communication qui permettront de faire prendre conscience aux acteurs et aux visiteurs de l'importance de sauvegarder le patrimoine naturel et de les informer sur les impacts qu'ils peuvent engendrer. Ces actions de sensibilisation permettront de faire acquérir aux usagers des notions en écologie qu'ils pourront par la suite transmettre aux générations futures et à leur entourage.
<b>Habitats naturels concernés</b>	L'ensemble des habitats naturels et des habitats d'espèces présents sur le site est concerné.
<b>Espèces concernées</b>	L'ensemble des espèces observées est pris en compte dans cette orientation de gestion.
<b>Pistes d'opérations de gestion liées à cet objectif</b>	-Mettre en place des outils de communication (panneaux de sensibilisation, plaquettes d'informations, etc.) -Définir et mettre en œuvre un programme d'animations avec les structures locales -Mettre en place des aménagements à destination du public (observatoire à oiseaux et table d'orientation)

<b>Entretien et gérer le site</b>	
<b>Détails de l'orientation</b>	Assurer la gestion courante et l'entretien du site est évident afin de mener une gestion cohérente, efficace et pérenne. Sur ce site, la gestion est à la charge de PMCA. En effet, la commune de Saint-Hippolyte a intégré en 2006 la communauté d'agglomération de Perpignan. Compte tenu de ses statuts, plusieurs compétences et notamment la gestion des espaces naturels et la gestion de l'eau ont été déléguées à PMCA qui est le gestionnaire et le maître d'ouvrage de cette gestion.
<b>Habitats naturels concernés</b>	Cette orientation concerne l'ensemble des habitats naturels et des habitats d'espèces présents sur le site.
<b>Espèces concernées</b>	L'ensemble des espèces observées est pris en compte dans cette orientation de gestion.
<b>Pistes d'opérations de gestion liées à cet objectif</b>	-Assurer l'entretien des aménagements -Suivre la mise en œuvre du plan de gestion -Evaluer et mettre à jour le plan de gestion si nécessaire -Coordonner un réseau d'information et de surveillance local

Entité :	Localisation	Connectivité	Enjeux	Vulnérabilité
<p><b>14</b> <b>Marais aménagé</b> <b>El Comunal</b> <b>(Mas Gari / Mas Tamarit)</b> (Commune de Saint-Hippolyte)</p>		<p>Contact direct avec la lagune</p>	<p>Valeur d'enjeux = 12 Classe d'enjeux = 2 Enjeux moyens</p>	<p><b>Forte</b></p>

Valeur patrimoniale (Axe 1)		Fonctions de la Zones Humide (Axe 2)			Valeur enjeux (6 à 18)
Valeur du patrimoine biologique (1 à 3 ; pondération 2)	Valeur du patrimoine paysager (1 à 3)	Fonction hydrologique (1 à 3)	Fonction d'épuration (1 à 3)	Fonction écologique (1 à 3)	
<p><b>Note = 3</b></p> <p><b>Habitats d'intérêt communautaire = 4</b>  <b>6420</b> - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-holoschoenion  <b>7210*</b> - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae  <b>1410</b> - Prés salés méditerranéens des hauts niveaux  <b>92A0</b> - Forêts galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p>Zone d'alimentation pour des oiseaux patrimoniaux nichant à proximité</p> <p>Présence d'une dizaine d'individus d'Emyde lépreuse constatée par O. VERNEAUX de l'Université de Perpignan</p>	<p><b>Note = 2</b></p> <p>Perte de la typicité/identité forte du paysage de marais (roselières) et de bord de lagune, mais paysage « traditionnel » typique de jardins séparés d'agouilles et de haies, bien que dégradé par endroits du fait de dépôts d'ordures, d'épaves, de cabanes faites de tout venant...</p> <p>Forte structuration du paysage par la présence des haies</p>	<p><b>Note = 1</b></p> <p>La bordure de l'étang est inondable ; le reste exceptionnellement inondable (donnée EID, DIREN LR), mais la nappe est peu profonde (observations au niveau des nombreux canaux)</p> <p>Présence d'un réseau de canaux / drainage, mais zone inondable</p> <p>Recharge de la nappe en eau douce via un réseau de canaux et l'apport de sources pérennes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Apports en eau</li> <li>✗ Protection contre l'érosion</li> <li>✓ Stockage</li> </ul>	<p><b>Note = 2</b></p> <p>Sédimentation des particules fines dans les prairies et canaux (Epuraton des eaux - rétention des matières en suspension)</p> <p>Assez bonne capacité d'auto-épuration (Rétention/exportation de l'Azote et du Phosphore) mais pollution d'origine agricole diffuse (jardins...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Surface</li> <li>✓ Végétation</li> <li>✗ Proximité lagune</li> <li>✗ Laisses d'étang</li> <li>✓ Rétention décantation</li> </ul>	<p><b>Note = 1</b></p> <p>Milieus qui conservent un intérêt assez bon pour la faune et la flore, mais qui ont perdu une bonne partie de leurs richesses</p> <p>Corridor biologique intéressant le long de l'étang pour la flore et la faune appréciant les milieux mésophiles – présence d'un réseau de canaux</p> <p>Bonne connexion avec les entités adjacentes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Fonction de corridor</li> <li>✓ Continuum large</li> <li>✗ Continuum fin</li> </ul>	<p><b>Note = 12</b></p> <p>Remarques :</p>

Niveau de Pression	Vulnérabilité																											
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Agriculture / élevage</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Cabanisation</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Circulation d'engins motorisés</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Décharge sauvage et/ou remblais</li> <li><input type="checkbox"/> Erosion / morcellement</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Espèces envahissantes</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Fréquentation significative</li> <li><input type="checkbox"/> Piscicultures</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pompage / drainage / comblement</li> <li><input type="checkbox"/> Proximité de route et/ou voie ferrée</li> </ul>	<p><b>Note = 3 Pressions fortes</b></p> <p><b>Observations :</b>            Zone couverte de jardins/petites parcelles agricoles (+ cabanons), très cabanisée, mais le problème est aujourd'hui maîtrisé par la commune            Garage à bateaux, pontons, pêche (bordure de l'étang)            Pollution de l'eau par les rejets domestiques et des</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Pression</th> <th colspan="3">Enjeux</th> </tr> <tr> <th>Faible 1</th> <th>Moyen 2</th> <th>Fort 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3 = Forte</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2 = Moyenne</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3-1</td> <td>3-2</td> <td>3-3</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2-1</td> <td>2-2</td> <td>2-3</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Pressions fortes</b>  <b>Enjeux moyens</b>            =  <b>Impacts présentis</b>  <b>3 - 2</b></p>	Pression	Enjeux			Faible 1	Moyen 2	Fort 3	3 = Forte	X			2 = Moyenne		X					X		3-1	3-2	3-3		2-1	2-2	2-3
Pression	Enjeux																											
	Faible 1	Moyen 2	Fort 3																									
3 = Forte	X																											
2 = Moyenne		X																										
			X																									
	3-1	3-2	3-3																									
	2-1	2-2	2-3																									

- Salinisation
- Stationnement, camping-cars, camping
- Urbanisation / espaces verts

produits de jardinage

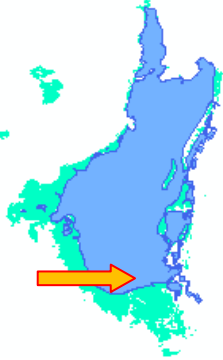
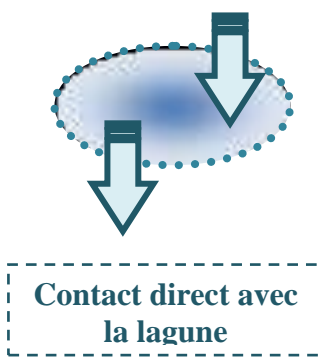


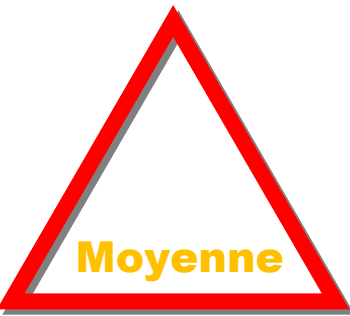
1 = Faible	1 - 1	1 - 2	1 - 3
------------	-------	-------	-------

**Vulnérabilité forte**

Entité :	Vulnérabilité :	Réponse :	Hierarchisation :
14	<b>3 - 2</b> <b>Vulnérabilité forte</b>	<b>2 - 2</b> <b>Réponse moyenne</b>	<b>Priorité 2</b>

Niveau de Préservation :	Niveau de gestion :	Niveau de Réponse (Axe 4):																					
<input type="checkbox"/> Arrêté de Protection Préfectoral <input type="checkbox"/> Périmètre ENS potentiel <input checked="" type="checkbox"/> Espaces Remarquables <input type="checkbox"/> Forêt publique <input type="checkbox"/> Parc Naturel <input type="checkbox"/> Périmètre d'acquisition CDL <input type="checkbox"/> Propriété publique <input type="checkbox"/> Réserve biologique dirigée <input type="checkbox"/> Réserve de chasse	<input type="checkbox"/> Réserve naturelle <input type="checkbox"/> Site classé <input type="checkbox"/> Site inscrit <input checked="" type="checkbox"/> Site Natura 2000 <input type="checkbox"/> Terrains acquis CDL <input type="checkbox"/> Terrains acquis CEN-LR <input checked="" type="checkbox"/> ZNIEFF <input checked="" type="checkbox"/> ZICO <input type="checkbox"/> ZPPAUP	<p>La commune a engagé un ensemble d'opérations qui sont favorables à la zone humide :</p> <p>Lutte contre la cabanisation : demande d'enlèvement des caravanes &amp; mobil-homes, etc. sous peine de mise en demeure, interdiction de construction de nouveau cabanons sauf abris de jardin en bois ou canis.</p> <p>Récupération des parcelles libérées (prairies humides) pour les destiner au pâturage extensif (berger ovins). Cette action est particulièrement bénéfique aux prairies humides présentes dans la zone (réouverture, entretien)</p>																					
=2	=2	<table border="1" style="margin: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" rowspan="2"></th> <th colspan="3">gestion</th> </tr> <tr> <th>faible</th> <th>moyen</th> <th>fort</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <th rowspan="3">préservation</th> <th>faible</th> <td style="background-color: #4CAF50; color: white;">1 - 1</td> <td style="background-color: #FFEB3B;">1 - 2</td> <td style="background-color: #F44336;">1 - 3</td> </tr> <tr> <th>moyen</th> <td style="background-color: #FFEB3B;">2 - 1</td> <td style="background-color: #FFEB3B;">2 - 2</td> <td style="background-color: #F44336;">2 - 3</td> </tr> <tr> <th>fort</th> <td style="background-color: #F44336;">3 - 1</td> <td style="background-color: #F44336;">3 - 2</td> <td style="background-color: #F44336;">3 - 3</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center; font-size: 24px; color: #FFEB3B;"> <b>2 - 2</b>  <b>Réponse moyenne</b> </p>			gestion			faible	moyen	fort	préservation	faible	1 - 1	1 - 2	1 - 3	moyen	2 - 1	2 - 2	2 - 3	fort	3 - 1	3 - 2	3 - 3
		gestion																					
		faible	moyen	fort																			
préservation	faible	1 - 1	1 - 2	1 - 3																			
	moyen	2 - 1	2 - 2	2 - 3																			
	fort	3 - 1	3 - 2	3 - 3																			

Croisement des niveaux de vulnérabilité et niveaux de réponses :	Hierarchisation :	Orientations spécifiques de la CLE :																										
<p>Hierarchisation des Zones Humides</p> <table border="1" style="margin: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" rowspan="2"></th> <th colspan="4">Pressions x Enjeux = Vulnérabilité</th> </tr> <tr> <th>Faible 1</th> <th>Moyenne 2</th> <th>Forte 3</th> <th>Exceptionnelle 4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Préservation x Gestion = Réponse</td> <td style="background-color: #F44336; color: white;">Forte 3</td> <td style="background-color: #4CAF50; color: white;">Priorité 4</td> <td style="background-color: #4CAF50; color: white;">Priorité 4</td> <td style="background-color: #F44336; color: white;">Priorité 3</td> <td style="background-color: #F44336; color: white;">Priorité 2</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #FFEB3B;">Moyenne 2</td> <td style="background-color: #FFEB3B;">Priorité 4</td> <td style="background-color: #FFEB3B;">Priorité 3</td> <td style="background-color: #F44336; color: white;">Priorité 2</td> <td style="background-color: #9575CD;">Priorité 1</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #4CAF50; color: white;">Faible 1</td> <td style="background-color: #FFEB3B;">Priorité 3</td> <td style="background-color: #F44336; color: white;">Priorité 2</td> <td style="background-color: #9575CD;">Priorité 1</td> <td style="background-color: #9575CD;">Priorité 1</td> </tr> </tbody> </table>			Pressions x Enjeux = Vulnérabilité				Faible 1	Moyenne 2	Forte 3	Exceptionnelle 4	Préservation x Gestion = Réponse	Forte 3	Priorité 4	Priorité 4	Priorité 3	Priorité 2	Moyenne 2	Priorité 4	Priorité 3	Priorité 2	Priorité 1	Faible 1	Priorité 3	Priorité 2	Priorité 1	Priorité 1	<p>Vulnérabilité forte Réponse moyenne =</p> <p style="font-size: 24px; color: #F44336;"> <b>3 - 2</b>  <b>Priorité 2</b> </p>	<p><b>Préservation de la masse d'eau</b> Connexion directe à la Lagune <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><b>Milieu emblématique</b> Surface d'habitat d'intérêt communautaire à enjeu 37 % = recouvrement faible</p>
			Pressions x Enjeux = Vulnérabilité																									
		Faible 1	Moyenne 2	Forte 3	Exceptionnelle 4																							
Préservation x Gestion = Réponse	Forte 3	Priorité 4	Priorité 4	Priorité 3	Priorité 2																							
	Moyenne 2	Priorité 4	Priorité 3	Priorité 2	Priorité 1																							
	Faible 1	Priorité 3	Priorité 2	Priorité 1	Priorité 1																							

Entité :	Localisation	Connectivité	Enjeux	Vigilance
<p><b>16</b></p> <p><b>Bordure de l'étang, des baraques de pêcheurs El Casot del Traïdor à Port-Barcarès (la Presqu'île)</b></p> <p>(Saint-Laurent-de-la-Salanque 48% - Saint-Hippolyte 40% - Le Barcarès 11%)</p>		 <p>Contact direct avec la lagune</p>	 <p>Valeur d'enjeux = 14</p>  <p>Classe d'enjeux = 2</p> <p>Enjeux moyens</p>	 <p>Moyenne</p>

Valeur patrimoniale (Axe 1)		Fonctions de la Zones Humide (Axe 2)			Valeur enjeux (6 à 17)
Valeur du patrimoine biologique (1 à 3 ; pondération 2)	Valeur du patrimoine paysager (1 à 3)	Fonction hydrologique (1 à 3)	Fonction d'épuration (1 à 3)	Fonction écologique (1 à 3)	
<p><b>Note = 3</b></p> <p><b>Habitats d'intérêt communautaire = 4</b></p> <p>1410 : Prés salés</p> <p>1420 : Fourrés halophiles</p> <p>2210 : Dunes grises ou fixées</p> <p>6420 : Prairie humide</p> <p>Présence d'une dizaine d'individus d'Emydes lépreuse constatée par O. VERNEAUX de l'Université de Perpignan (Sagnette et canaux adjacents)</p> <p>Mollusque d'intérêt patrimonial : <i>Trochoidea trochoides</i></p> <p>Oiseaux d'intérêt communautaire nicheurs : Gravelot à collier interrompu ; Sterne naine ; Talève sultane ; Alouette calendrelle ; Blongios nain, Busard des roseaux.</p> <p>Zone d'alimentation pour plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniaux</p> <p>Flore : Présence d'une espèce végétale protégée, l'Euphorbe péplis, à l'est de la zone humide, en bordure d'étang ; Présence de <i>Typha laxmannii</i> Lepechin (1981, donnée à confirmer).</p>	<p><b>Note = 2</b></p> <p>Paysage typique de bordure de lagune. Quelques zones dégradées rendent le paysage moins attrayant par endroit (cabanisation, passage de nombreux véhicules...)</p>	<p><b>Note = 1</b></p> <p>Zone facilement inondable, notamment lors des hautes eaux de la lagune. Les trois canaux qui la traversent interagissent peu avec elle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Apports en eau</li> <li>✗ Protection contre l'érosion</li> <li>✓ Stockage</li> </ul>	<p><b>Note = 2</b></p> <p>Zone humide dominée par les prés salés et les fourrés halophiles, qui ont une capacité d'épuration moins importante que les roselières</p> <p>Les berges et les bancs de vase exondés en été jouent un rôle dans la rétention/exportation de l'azote et du phosphore, avec l'accumulation d'algues et de débris d'herbiers. Une partie des éléments échoués peut être exportée par envol une fois secs (vent) ou enfouie (brassage du sédiment). Cela participe à la limitation/prévention du phénomène de malaïgue.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Surface</li> <li>✓ Végétation</li> <li>✗ Proximité lagune</li> <li>✗ Laisses d'étang</li> <li>✓ Rétention décantation</li> </ul>	<p><b>Note = 3</b></p> <p>Intérêt écologique fort, mais dérangements et dégradations assez fréquents</p> <p>Rôle de corridors biologique : bonne connexion avec les entités 14, 15, 17 et 18 mais pas de connexion avec les entités du lido</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Fonction de corridor</li> <li>✓ Continuum large</li> <li>✗ Continuum fin</li> </ul>	<p><b>Note = 14</b></p> <p>Remarques :</p>

Niveau de Pression		Enjeux			Vulnérabilité	
<input type="checkbox"/> Agriculture / élevage <input checked="" type="checkbox"/> Cabanisation <input checked="" type="checkbox"/> Circulation d'engins motorisés <input checked="" type="checkbox"/> Décharge sauvage et/ou remblais <input type="checkbox"/> Erosion / morcellement <input checked="" type="checkbox"/> Espèces envahissantes <input checked="" type="checkbox"/> Fréquentation significative <input type="checkbox"/> Piscicultures <input type="checkbox"/> Pompage / drainage / comblement <input type="checkbox"/> Proximité de route et/ou voie ferrée <input type="checkbox"/> Salinisation <input checked="" type="checkbox"/> Stationnement, camping-cars, camping <input type="checkbox"/> Urbanisation / espaces verts	<b>Note = 2 Pressions moyennes</b>  <b>Observations :</b> Zone très cabanisée et très fréquentée (véhicules, promeneurs, chevaux,...) Problématique ragondin Dégradation systématique des équipements mis en place pour limiter le stationnement ou la circulation des véhicules Prélèvements de sable non autorisés				Pressions moyennes Enjeux moyens = Impacts présentis <b>2 - 2</b> <b>Vigilance moyenne</b>	

Entité :	Vulnérabilité :	Réponse :	Hierarchisation :
<b>16</b> <b>Bordure de l'étang, des baraques de pêcheurs El Casot del Traïdor à Port-Barcarès (la Presqu'île)</b>	<b>2 - 2</b> <b>Vigilance moyenne</b>	<b>2 - 2</b> <b>Réponse moyenne</b>	<b>Priorité 3</b>

Niveau de Préservation :	Niveau de gestion :	Niveau de Réponse (Axe 4):
<input type="checkbox"/> Arrêté de Protection Préfectoral <input checked="" type="checkbox"/> Périmètre ENS potentiel <input type="checkbox"/> Espaces Remarquables <input type="checkbox"/> Forêt publique <input type="checkbox"/> Parc Naturel <input type="checkbox"/> Périmètre d'acquisition CDL <input type="checkbox"/> Propriété publique <input type="checkbox"/> Réserve biologique dirigée <input checked="" type="checkbox"/> Réserve de chasse	<input type="checkbox"/> Réserve naturelle <input type="checkbox"/> Site classé <input type="checkbox"/> Site inscrit <input checked="" type="checkbox"/> Site Natura 2000 <input type="checkbox"/> Terrains acquis CDL <input type="checkbox"/> Terrains acquis CEN-LR <input checked="" type="checkbox"/> ZNIEFF <input checked="" type="checkbox"/> ZICO <input type="checkbox"/> ZPPAUP	Plusieurs actions de limitation de la circulation des véhicules à moteurs sur la zone ont été engagées par la commune de Saint-Hippolyte (mise en place de barrières, parkings à vélos...) mais sans succès car les équipements sont sans cesse vandalisés. Campagne de régulation des ragondins.

Croisement des niveaux de vulnérabilité et niveaux de réponses :	Hierarchisation :	Orientations spécifiques de la CLE :																				
<b>Hierarchisation des Zones Humides</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Pressions x Enjeux = Vulnérabilité</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Faible 1</th> <th>Moyenne 2</th> <th>Forte 3</th> <th>Exceptionnelle 4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Préservatio</td> <td>Forte 3</td> <td>Priorité 4</td> <td>Priorité 4</td> <td>Priorité 3</td> </tr> </tbody> </table>	Pressions x Enjeux = Vulnérabilité						Faible 1	Moyenne 2	Forte 3	Exceptionnelle 4			X			Préservatio	Forte 3	Priorité 4	Priorité 4	Priorité 3	<b>Vulnérabilité moyenne</b> <b>Réponse moyenne</b> = <b>2 - 2</b>	<b>Préservation de la masse d'eau</b> Connexion directe à la Lagune <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  <b>Milieu emblématique</b>
Pressions x Enjeux = Vulnérabilité																						
	Faible 1	Moyenne 2	Forte 3	Exceptionnelle 4																		
		X																				
Préservatio	Forte 3	Priorité 4	Priorité 4	Priorité 3																		

n x Gestion	<b>Moyenne 2</b>	<b>X</b>	<b>Priorité 4</b>	<b>Priorité 3</b>	<b>Priorité 2</b>	<b>Priorité 1</b>
= Réponse	<b>Faible 1</b>		<b>Priorité 3</b>	<b>Priorité 2</b>	<b>Priorité 1</b>	<b>Priorité 1</b>

**Priorité 3**

Surface d'habitat d'intérêt  
communautaire à enjeu  
**56 % = recouvrement fort**



## Annexe 2 : Arrêté municipal d'interdiction à la circulation des engins motorisés



Commune de ST- HIPPOLYTE

ARRETE PERMANENT  
N° 22/2013

Portant interdiction de circulation.  
Chemin Lieu-dit la Sagnette  
Commune de SAINT-HIPPOLYTE

### **Le Maire de la commune de SAINT-HIPPOLYTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à 2213.6;  
Vu le code rural et notamment l'article L161-5 ;  
Vu les arrêtés formant règlement général de police de la commune ;  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer, dans un but de protection de l'environnement, la circulation à tous véhicules motorisés sur cette voie ;

### **ARRETE**

Article 1 : Conformément à l'article L 362-1 du Code de l'Environnement, en vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'état, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.  
Tout contrevenant s'expose à une contravention de 5<sup>ème</sup> classe prévue par les articles R 362-2 et R362-A du Code de l'Environnement.

Article 2 : À compter du 30/04/2013, la circulation et le stationnement de tout véhicule à moteur et motocyclettes sera interdite au niveau du chemin entre la Sagnette et l'agouille Capdal.

Article 3 : Une dérogation à l'article 2 est accordée aux véhicules de sécurité et d'entretien de la commune et de l'Etat.

Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes dispositions contraires antérieures.

Hôtel de Ville - 1 avenue Paul Riquet - 66510 Saint-Hippolyte  
Tél. 04 68 28 31 83 - fax 04 68 28 43 98 - mail : mairie-de-saint-hippolyte@wanadoo.fr - www.mairie-saint-hippolyte.fr

Article 7: M. le Maire de la Commune, M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, M. le Garde Champêtre, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, les fonctionnaires et agents commissionnés et assermentés au titre de la protection de la nature par le ministre chargé de l'environnement, les agents commissionnés et assermentés de l'Office national des forêt, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à St.HIPPOLYTE, le 30/04/2013

Le Maire,  
M. MONTAGNE



### **Annexe 3 : Méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels**

La typicité d'un habitat correspond au nombre d'espèces caractéristiques présentes par entité. Les données recueillies sont archivées dans une base de données sous la forme de notes de 1 à 4 :

- 1 correspond à une mauvaise note en raison d'un cortège appauvri présentant très peu d'espèces caractéristiques de l'habitat,
- 2 correspond à une note moyenne compte tenu d'un cortège appauvri qui permet encore d'identifier facilement l'habitat,
- 3 correspond à une bonne note puisque le cortège est classique (semblable aux tableaux références) et relativement complet, et caractérise sans ambiguïté l'habitat,
- 4 correspond à une note excellente car le cortège est très complet, quasiment identique aux tableaux références, et des espèces rares typiques de l'habitat sont également rencontrées,
- 0 correspond à un habitat dont la note n'a pas été déterminée.

En ce qui concerne le degré de dégradation, quatre classes ont également été créées :

- 1 correspond à un habitat non dégradé,
- 2 correspond à un habitat peu dégradé,
- 3 correspond à un habitat dégradé,
- 4 correspond à un habitat très dégradé,
- 0 correspond à un habitat qui a un degré de dégradation non déterminé.

Le degré de dégradation est évalué en fonction des menaces qui pèsent sur l'habitat, souvent d'origine anthropique. La typicité en découle souvent. A titre d'exemple, une fréquentation qui aboutie à dénaturer l'habitat par destruction du couvert végétal, une perturbation de terrain qui génère l'apparition de plantes à caractère rudéral non typique de l'habitat, une dégradation des conditions écologiques favorables à l'habitat comme la salinisation du milieu pour les roselières, des dépôts de gravats ou autres, le développement d'espèces envahissantes, etc., sont autant de facteurs de dégradation d'un habitat qui ont été pris en compte et renseignés dans le champs « remarques ».

La combinaison de ces deux paramètres donne un indice de l'état de conservation traduit en quatre catégories :

- 1 correspond à un habitat en mauvais état,
- 2 correspond à un habitat en moyen état,
- 3 correspond à un habitat en bon état de conservation,
- 4 correspond à un habitat en excellent,
- 0 correspond à un état de conservation non déterminé.

**Annexe 4 : Méthode évaluation état de conservation habitats d’oiseaux**

L'état de conservation des espèces est hiérarchisé en 3 classes :

- Non évalué : le polygone n'est apparemment pas exploité par les oiseaux (zones anthropisées, plantation de pinède, ...) ;
- Bon : le polygone fait partie d'une zone préservée de toute menace majeure pour les oiseaux ;
- Moyen : le polygone, potentiellement exploité par des espèces, est en mauvais état de conservation. Cependant, il n'est soumis qu'à des menaces qui ne portent pas préjudice à la viabilité à court terme des populations d'oiseaux qui l'exploitent ;
- Mauvais : le polygone, potentiellement exploité par des espèces, est en mauvais état de conservation et il est soumis à des menaces multiples pouvant à court terme porter préjudice à la viabilité des populations d'oiseaux sur le site. C'est le cas par exemple des habitats d’oiseaux présents sur le lido.

Pour un même polygone participant à plusieurs habitats d'espèces, c'est l'état de conservation de l'habitat d'oiseaux jugé le plus défavorable qui lui est attribué.

L'état de conservation de l'habitat d’oiseaux est hiérarchisé en 4 classes :

Etat des espèces (1)	Non évalué	Bon	Moyen	Mauvais
(2) Dégradation de l'habitat naturel				
Non évalué	Non évalué	Bon	Moyen	Mauvais
Non dégradé	Non évalué	Bon	Moyen	Mauvais
Peu dégradé	Non évalué	Bon	Moyen	Mauvais
Dégradé	Non évalué	Moyen	Mauvais	Très mauvais
Très dégradé	Non évalué	Moyen	Mauvais	Très mauvais

Ce calcul a été effectué pour chaque polygone individuellement.

Extrait du DOCOB Complexe lagunaire de Salses-Leucate.



## Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon

Par X. Rufroy et M. Kleszczewski

Avec la collaboration du Groupe de travail Natura 2000 :  
M. Bertrand, J. Fonderflick, J. Lepart, J. Mathez, J. Molina, T. Noblecourt, F. Romane, L.  
Zeraïa

Les sites Natura 2000 de la Région Languedoc-Roussillon sont particulièrement grands (parfois supérieur à 10 000 ha) et très riches par rapport à d'autres sites Natura 2000 français ou européens. Ainsi, il n'est pas rare, en particulier sur le littoral, de trouver un site présentant des enjeux communautaires très nombreux et correspondant à des groupes taxonomiques bien différents (Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Poissons, Habitats).

Cette méthode a donc été établie par les membres du CSRPN afin de répondre à un besoin évident de hiérarchisation de ces enjeux, dans le but de pouvoir prioriser les actions de conservation à mener sur les sites.

Cette hiérarchisation se fait en deux étapes :

- Une étape de définition d'une note régionale pour chaque enjeu. Les notes sont fournies dans l'annexe I et la méthode d'obtention de ces notes est expliquée dans le chapitre A qui suit.
- Une deuxième étape de hiérarchisation des enjeux sur le site, en croisant la note régionale de l'enjeu et la représentativité de l'enjeu sur le site par rapport à la région. Cette méthode est expliquée dans le chapitre B.

### **A. Hiérarchisation des enjeux écologiques au niveau régional**

Pour chaque espèce et habitat d'intérêt communautaire, on évalue leur **niveau d'importance en Languedoc-Roussillon** à partir de la grille ci-dessous :

		responsabilité régionale			
		faible (1)	modérée (2)	forte (3)	très forte (4)
Niveau de Sensibilité	faible (1)	2	3	4	5
	modéré (2)	3	4	5	6
	fort (3)	4	5	6	7
	très fort (4)	5	6	7	8

importance régionale très forte  
importance régionale forte  
importance régionale modérée  
importance régionale faible

## 1 - Les critères pour évaluer la "responsabilité régionale"

### *Pour Mollusques, Insectes, Poissons et Flore*

Responsabilité régionale	Description générale	Critères
<b>4 : très forte</b>	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce (monde)	La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution dans le monde ou plus de la moitié des effectifs connus dans le monde
<b>3 : forte</b>	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce en France	La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution en France ou plus de 50% des effectifs connus en France
<b>2 : modérée</b>	Responsabilité dans la conservation d'un noyau de population isolé (limite d'aire...)	Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique en France.
<b>1 : faible</b>	Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce ou d'un de ses noyaux de populations isolés	

### *Pour Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens*

Responsabilité régionale	Description générale	Critères
<b>4 : très forte</b>	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce (monde)	La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution européenne et/ou mondiale et/ou plus de 50% de la population française.
<b>3 : forte</b>	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce en France	La région abrite de 25 à 50% de l'aire de distribution en France ou de 25 à 50% des effectifs connus en France
<b>2 : modérée</b>	Responsabilité dans la conservation d'un noyau de population isolé (limite d'aire...)	Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique en France.
<b>1 : faible</b>	Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce ou d'un de ses noyaux de populations isolés	

### *Pour les Habitats naturels*

Responsabilité régionale	Description générale	Critères
<b>4 : très forte</b>	Responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat (Europe)	La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution européenne et/ou plus de 50% de l'aire française.
<b>3 : forte</b>	Responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat en France	La région abrite de 25 à 50% de l'aire de distribution en France



<b>2 : modérée</b>	Responsabilité dans la conservation d'une aire isolée (limite d'aire...)	Responsabilité dans la conservation d'un habitat dans une région biogéographique en France.
<b>1 : faible</b>	Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat ou d'une de ses aires isolées	

## 2 – Les critères pour évaluer le niveau de sensibilité

La note d'un enjeu (sur 4) est basée sur 4 indices dans l'idéal des cas :

Pour obtenir la note, on fait la moyenne des indices pour lesquels on dispose des informations (ou on prend juste les indices que l'on trouve les plus pertinents pour un enjeu).

**Indice 1 = Aire de répartition** (4 = plus petite aire de répartition possible pour un groupe, 0 = plus grande aire de répartition pour le même groupe) --> note à placer entre 0 et 4.

### *Espèces*

Pour les mollusques, les poissons, les insectes et la flore :

- 4 : Micro-aire (ex. : Chabot du Lez)
- 3 : France
- 2 : Europe de l'Ouest
- 1 : Paléarctique
- 0 : Monde

Pour les oiseaux, les mammifères, les reptiles et les amphibiens :

- 4 : France
- 3 : Méditerranée ou Europe de l'Ouest uniquement
- 2 : Paléarctique occidental,
- 1 : Paléarctique ou Monde.

### *Habitats :*

- 4 : Habitat à aire de répartition très restreinte, endémique d'un massif montagneux par exemple (ex. : pelouses silicoles des Pyrénées)
- 3 : Habitat à aire de répartition restreinte, dans une partie d'une seule région biogéographique (ex. : Méditerranée occidentale)
- 2 : Habitat limité à une seule région biogéographique (ex. : prés salés méditerranéens)
- 1 : Habitat à aire de répartition large, présent dans au moins deux régions biogéographiques, typiquement extrazonal (ex. : végétation des rochers, éboulis, dalles à Sedum)
- 0 : Habitat ubiquiste, typiquement azonale (ex. : couvertures de lemnacées)

### **Indice 2 = Amplitude écologique**

L'amplitude écologique s'évalue uniquement au niveau des habitats utilisés par les espèces en période de reproduction et en tenant compte de l'amplitude altitudinale. On ne tient pas compte des habitats utilisés pour l'alimentation.

### *Espèces*

Pour toutes les espèces :

- 4 : Espèce d'amplitude écologique très étroite, espèce liée à un type d'habitat (ex. : Butor étoilé lié à la roselière)
- 2 : Espèce d'amplitude écologique restreinte, induisant une fragmentation de sa répartition, mais pouvant être liée à plusieurs types d'habitats (ex. : Pipit rousseline lié aux pelouses, mais aussi aux milieux dunaires...)
- 0 : Espèce d'amplitude écologique large, utilisant une large gamme d'habitats pour se reproduire.

***Habitats :***

- 4 : Habitat à amplitude écologique très étroite, typiquement ponctuel (ex. : sources pétrifiantes, mares temporaires méditerranéennes, steppes à saladelles)
- 3 : Habitat à amplitude écologique restreinte, typiquement linéaires (mégaphorbaies, ripisylves) ou en superficies limitées, au sein d'un seul étage de végétation (prés salés, fourrés halophiles)
- 2 : Habitat à amplitude écologique moyenne, typiquement développés en surface, présent au sein d'au plus deux étages de végétation (pelouses à nard, prairies de fauche)
- 1 : Habitat à amplitude écologique large, présent à plus de deux étages de végétation (ex. : landes sèches)
- 0 : Habitat ubiquiste (pas d'exemple au sein des habitats IC)

**Indice 3 = niveau d'effectifs** (4 = très peu d'individus; 0 = nombreux d'individus)

***Espèces :***

- 4 : Espèce très rare en Europe et en France avec des effectifs très faibles ou très peu de localités connues (ex. : Chabot du Lez, Sterne hansel, Pie-grièche à poitrine rose...)
- 3 : Espèce rare en Europe et en France avec des effectifs faibles ou peu de localités connues (ex. : Outarde canepetière, Gomphe de Graslin...)
- 2 : Espèce encore bien représentée en Europe et/ou en France, sans être toutefois abondantes (ex. Pie-grièche écorcheur, Busard cendré, Agrion de Mercure...)
- 1 : Espèce fréquente en Europe et/ou en France, avec des effectifs importants ne compromettant pas, à moyen terme, l'avenir de l'espèce (ex. : Cordulie à corps fin, Alouette lulu...)
- 0 : Espèce très commune avec des effectifs très importants

***Habitats :***

- 4 : Habitat très rare en Europe, très peu de localités connues (ex. : pelouses metallifères, gazons d'isoètes euro-sibériens, pinèdes de pins noirs endémiques)
- 3 : Habitat rare en Europe, peu de localités connues (ex. : steppes à saladelles, mares temporaires méditerranéennes)
- 2 : Habitat moyennement fréquent en Europe (ex. : pelouses sèches calcicoles, prairies de fauche)

- 1 : Habitat relativement fréquent en Europe (ex. : estuaires, landes sèches, végétation chasmophytique des pentes rocheuses)
- 0 : Habitat très fréquent en Europe (pas d'exemple au sein des habitats IC)

**Indice 4** = dynamique des populations / localités (Ce dernier indice est multiplié par 2)

*Pour la Faune, il s'agit des tendances démographiques connues sur les 20 dernières années à l'échelle nationale. Pour les oiseaux, par exemple, les tendances sont extraites du livre rouge de la LPO/SEOF (1999). Pour les autres taxons...*

*Pour la Flore et les habitats naturels, il s'agit de tendances connues depuis 1950.*

**Espèces et Habitats :**

- 4 : Disparu d'une grande partie de leur aire d'origine.
- 3 : Effectifs, localités ou surfaces sont en forte régression (régression rapide) et/ou dont l'aire d'origine tend à se réduire.
- 2 : Effectifs ou localités ou surfaces sont en régression lente.
- 1 : Effectif ou localités ou surfaces sont stables.
- 0 : Effectifs, localités ou surfaces sont en expansion.
- 

**De manière générale pour tous les indices :**

- Lorsqu'un indice n'est pas connu pour une espèce, la note de l'indice est par défaut la valeur moyenne, à savoir 2. Ces indices sont donc amenés à évoluer en fonction de la connaissance.
- La note moyenne des indices est calculée et est arrondie à l'unité supérieure quand la note est égale ou supérieure à x,5 (2,5 = 3).

**Au final :**

La **note régionale** de l'espèce est obtenue par l'addition de la note de responsabilité régionale et de la note moyenne des indices de sensibilité de l'espèce (voir exemple de tableaux ci-après)

### 3 - Application de la grille avec l'exemple de quelques habitats naturels présents à l'annexe I de la DH et de quelques espèces de faune de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de l'annexe II de la Directive Habitats

N°	Code EUR15	Intitulé Natura 2000	priorité	Responsabilité régionale	indice 1 (rareté géogr.)	indice 2 (amplitude écologique)	indice 3 (effectifs)	indice 4 (x2) (dynamique de population)	moyenne indices arrondie	Note régionale
1	9530	Pinèdes (sub-) méditerranéennes de pins noirs endémiques	*	4	3	3	4	4	4	8
2	1510	Steppes salées méditerranéennes	*	4	3	4	3	3	3	7
4	3170	Mares temporaires méditerranéennes	*	4	3	4	3	3	3	7
16	6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	*	3	2	2	2	3	2	5
17	7110	Tourbières hautes actives	*	2	2	4	3	4	3	5

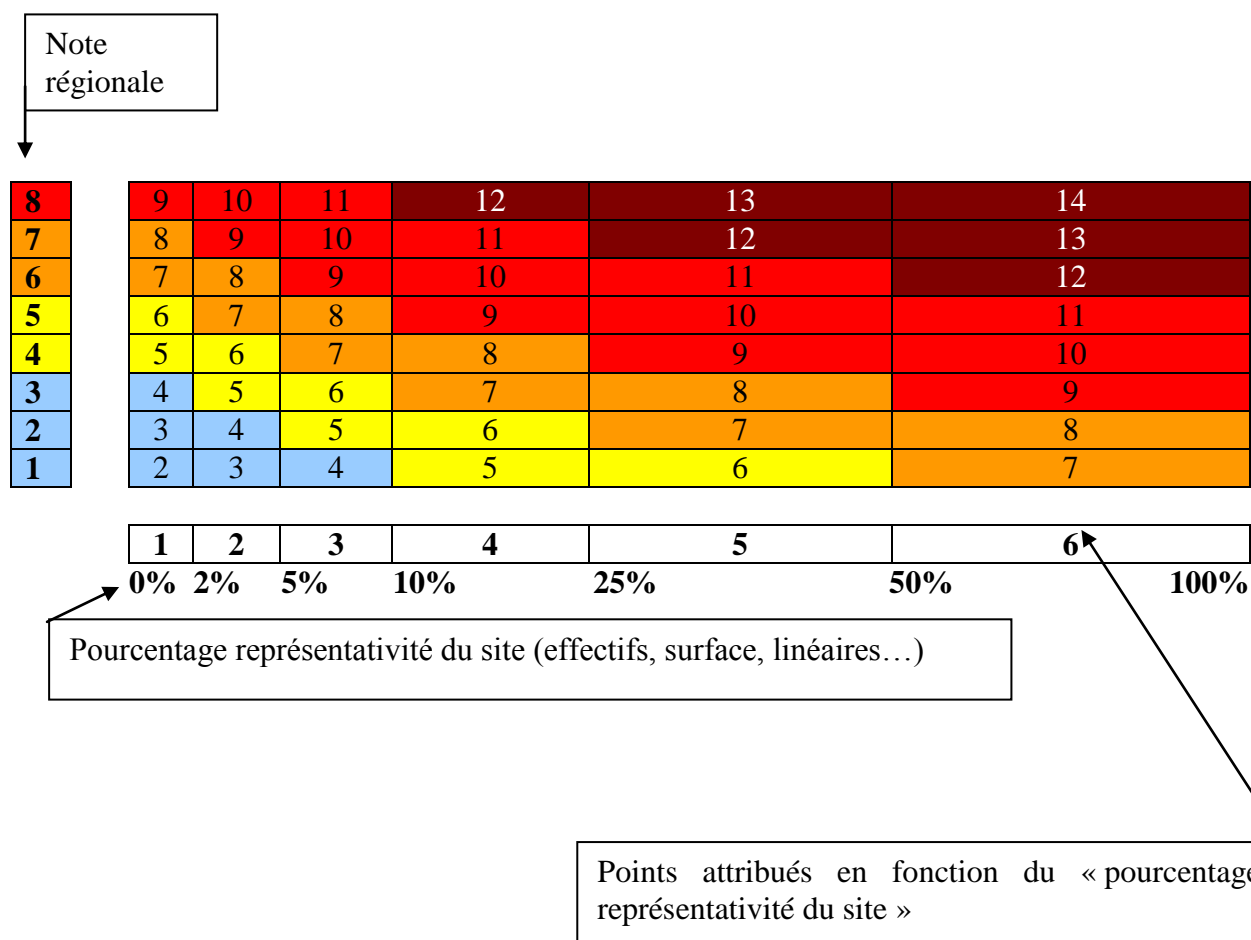
Espèces	Responsabilité régionale	indice 1 (rareté géogr.)	indice 2 (amplitude écologique)	indice 3 (effectifs)	indice 4 (x 2) (dynamique de population)	moyenne indices arrondie	Note régionale
Desman des Pyrénées <i>Galemys pyrenaica</i>	3	4	4	4	3	4	7
Pie-grièche à poitrine rose <i>Lanius minor</i>	4	1	2	4	3	3	7
Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	3	2	2	3	4	3	6
Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	3	1	2	3	1	2	5
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	2	2	4	3	2	3	5

## B. Hiérarchisation des enjeux par sites

Pour hiérarchiser, lors de l'élaboration du Document d'objectifs, les espèces et les habitats recensés dans le site, il est proposé que l'opérateur applique la méthode suivante :

- Partir de la **note régionale** par enjeu donnée dans **l'annexe I** (et dont la méthode de calcul est expliquée dans le chapitre précédent)
- Calculer la **responsabilité du site** pour la conservation d'une espèce ou d'un habitat d'intérêt communautaire par rapport à l'effectif, la superficie (pour les habitats) ou le nombre de stations connues en région Languedoc-Roussillon (*voir en annexe II pour ces chiffres de référence*) : **Diviser l'effectif ou la superficie de l'enjeu du site par le chiffre de référence régional.**  
On attribue des points selon le pourcentage obtenu à partir de l'échelle donnée dans le tableau ci-dessous. *Exemple : une espèce qui aurait 4% de ces effectifs connus en Languedoc-Roussillon sur un site, obtiendrait 2 points.*
- Croiser, dans le tableau ci-dessous, cette « représentativité du site » avec la note régionale des espèces Natura 2000. La somme obtenue représente pour chaque espèce et pour chaque habitat la note finale des enjeux de conservation pour un site donné.  
Les notes finales pour chaque enjeu peuvent être synthétisées dans un tableau afin de faire apparaître la hiérarchie de l'ensemble des enjeux.

Le tableau ci-dessous illustre le procédé et le barème :



Les enjeux sont qualifiés selon les seuils suivants :

12-14 points	Enjeu exceptionnel
9-11 points	Enjeu très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu modéré
< 5 points	Enjeu faible
Note finale	Somme des points « note régionale » + « représentativité »

**EXEMPLE :**

Lieu : ZPS des étangs palavasiens

Enjeu : Sterne naine

**Etape 1 :**

Note régionale (voir annexe I) : 7

**Etape 2 :**

Effectif de référence régional : 750 couples

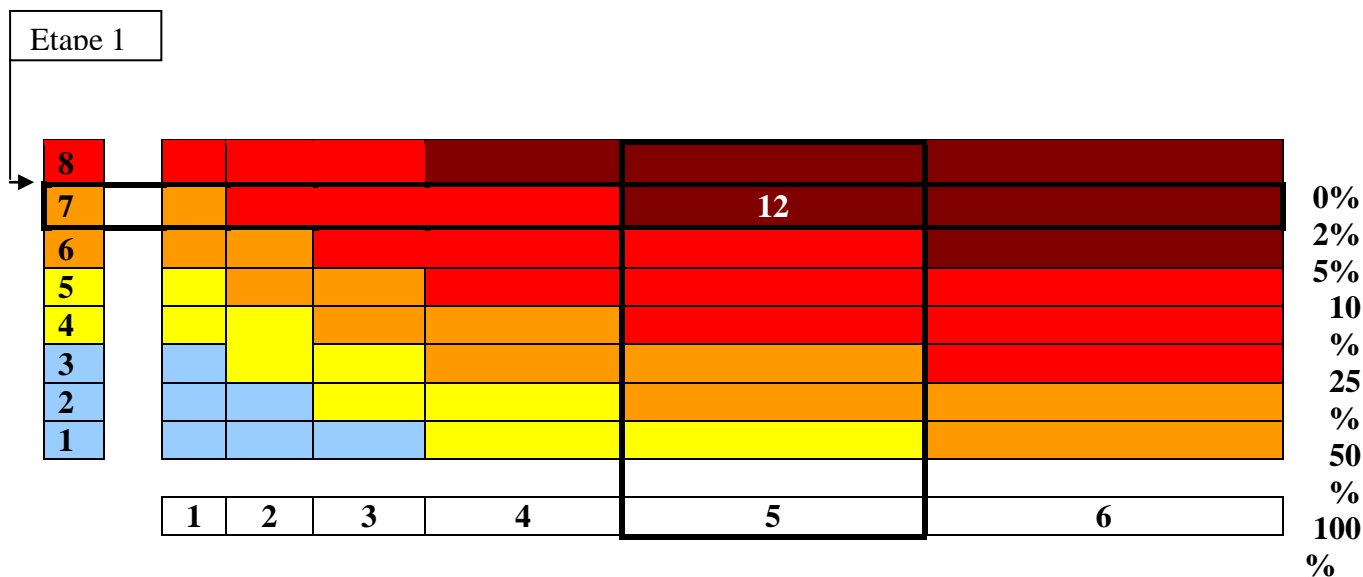
Effectif sur le site : 200-540 couples, soit une moyenne de 370 couples

Représentativité du site :  $370/750 = 49,3\%$

**Résultat :**

$7 + 5 = 12$

La Sterne naine représente donc un **enjeu exceptionnel** sur le site des étangs palavasiens.



Faire de même avec l'ensemble des enjeux (Habitats, Faune et Flore) et les compiler dans un unique tableau afin de visualiser la hiérarchie complète des enjeux sur le site.